IMT Nuremberg Archives

H – 574

International Court of Justice

H0574 – 0001

H0574 - 0002

SP/1.

23 Mai 1946. 10hs-11hs.

- TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL -

Séance du Jeudi 23 Mai 1946, ouverte à 10 heures
sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

LE PRESIDENT.- Concernant les documents de l'accusé SEYSS-INQUART, la Cour admet les documents suivants, auxquels on a fait objection précédemment :

N° 11, n° 47, n° 48, n° 50, n° 54 et n° 71.

Les autres documents auxquels on avait fait objection ne sont pas admis. Je vais dire lesquels ce sont : N° 5, 14, 19, 21, 22, 27, 31, 39, 55, 60, 61, 68, 69. C'est tout.

M. DUBOST.- Messieurs, hier soir à la fin de l'audience le défenseur de l'Amiral RAEDER a déposé un certain nombre de documents parmi lesquels le document n° 105 du livre 5. Ce document est extrait du livre blanc allemand n° 5. C'est le témoignage d'un vieillard de 72 ans, luxembourgeois, établi en Belgique depuis six mois seulement, et qui affirme avoir rencontré au mois d'Avril 1940 200 soldats Français en Belgique. Ces soldats, qu'il dit Français, étaient avec des chars.

J'avais demandé à votre Tribunal de m'autoriser à faire des objections contre ce document 105 du livre blanc n° 5, dont l'original n'a jamais été représenté et n'est pas reproduit dans le livre blanc, comme c'est le cas pour un certain nombre des documents du livre blanc allemand. Il est nécessaire qu'au nom de la France et de la Belgique une protestation formelle, catégorique, soit élevée contre une telle assertion. A aucun moment il n'est entré en Belgique, avant l'invasion de ce pays par les armées allemandes, de troupes françaises.

.../..

H0574 - 0003

23 Mai 1946. 10hs-11hs.

La lecture du document 105 du livre 5 de l'Amiral RAEDER laisse devèner d'où provient l'erreur de GRANDJANET dont le témoignage est invoqué.

J'ai dit au Tribunal que c'était un homme de 72 ans, luxembourgeois. A la question qui lui a été posée par les autorités allemandes, sur le point de savoir comment il avait reconnu que les soldats qu'il avait vus étaient français, il a répondu : "J'ai reconnu avec certitude que c'étaient des soldats français, car je connais bien leur uniforme. En outre j'ai reconnu les soldats à la langue qu'ils parlaient en s'entretenant avec moi".

En ce qui concerne l'uniforme, le Tribunal sait qu'au moment où les événements se produisaient, l'armée belge avait un uniforme de la même couleur que l'armée française et un casque de la même forme.

En ce qui concerne la langue, le Tribunal sait qu'une grande partie des populations belges établies le long de la frontière du Luxembourg parlent le français et que les soldats belges qui sont recrutés dans ces régions parlent eux-mêmes le français.

Enfin le Tribunal se souviendra que ce témoin, qui est un vieillard, n'était que depuis six mois en Belgique et n'avait probablement qu'une expérience partielle des choses belges et notamment de l'armée belge.

En tout cas nous affirmons, au nom de la France et au nom de la Belgique, qu'avant le 10 Mai 1940 aucune troupe française organisée n'a pénétré en Belgique et que les isolés qui sont entrés en Belgique y ont été internés.

LE PRESIDENT.- Oui, DR. SIEMERS.

DR. SIEMERS.- MM. de la Cour, je réponds brièvement. Il s'agit d'un document du livre blanc dont on a déjà traité ici et qui m'avait été autorisé. Je demande que l'on prie le Ministère Public de produire l'original

.../..

H0574 -0004

pour le cas où l'on discuterait l'authenticité de ce document en lui-même. Ceci serait en accord avec une décision du Tribunal qui disait que la demande est à faire pour que soit produit un original si on le possède ou bien que l'on présente le document en original. Autant que je sache, cet original est entre les mains du Ministère Public et ces documents se trouvaient à Berlin au Ministère des Affaires Etrangères, et l'ensemble des originaux de ce livre blanc est tombé entre les mains des autorités alliées.

LE PRESIDENT.- Que voulez-vous dire par "l'original" ? Je suppose que c'est le livre blanc ?.. L'original du livre blanc ?..

DR. SIEMERS.- Oui, je veux dire, M. le Président, l'original de ce compte-rendu dont on parle.

LE PRESIDENT.- Ceci provient du livre blanc. C'est un document imprimé, je suppose.?

DR. SIEMERS.- Oui.

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas qu'il contienne l'original de la déclaration du Luxembourgeois.

DR. SIEMERS.- Le livre blanc est un ensemble d'un nombre considérable de documents,qui comprend également des documents en original ; maisles originaux en eux-mêmes étaient entre les mains du Ministère des Affaires Etrangères. Ils faisaient partie des actes de l'Etat-Major français et entre autres se trouve parmi eux ce compte-rendu dont je parle. Quant au contenu de ce document, il y a bien davantage encore...

LE PRESIDENT.- Un moment, DR. SIEMERS.

M. DUBOST, faites-vous une demande pour que ce document ne soit pas admis ? La Cour prendra en considération les faits que vous avez démontrés.

M. DUBOST.- C'est une demande tendant à obtenir du Tribunal que ce document soit écarté, M. le Président, en même temps qu'une protestation contre l'affirmation de la défense/que des soldats français avaient violé la neutralité

.../..

H0574-0005

belge dans le courant du mois d'Avril.

Que le Tribunal me permette d'ajouter quelques explications. Le livre blanc que nous avons actuellement entre les mains est composé de deux parties. Une première partie reproduit des textes et une seconde partie donne des photocopies de ces textes. Dans la première partie qui reproduit simplement les textes figure le document dont je demande au Tribunal qu'il soit écarté. Nous avons cherché dans la partiequi reproduit en photocopies lex documentx publiéx dans la première partie et nous ne le trouvons pas, ce qui nous permet de dire au Tribunal que l'original du document dont nous demandons qu'il soit écarté n'a pas été reproduit dans le livre blanc allemand puisqu'il ne figure pas dans la deuxième partie.

DR. SIEMERS.- M. le Président, je crois que toutes les explications de M. DUBOST concernent la question de la valeur des preuves de ce document et non pas la question de la pertinence de ce document. Que ce soit là un document régulier, la chose me paraît évidente, Si c'est un protocole juridique ou une certaine personnalité, à savoir GRANDJANET a été entendu. Tout ce que M. DUBOST a dit concerne le contenu du document, à savoir la question de la valeur de la preuve de de document. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir autoriser ce document et je vous prie de bien vouloir prendre en considération le fait que le document a une certaine valeur en rapport avec les autres documents qui m'ont été autorisés, ainsi qu'au Dr. HORN,en ce qui concerne la Belgique et la Hollande. Si dans le livre de documents, dans sa deuxième partie, il n'y a aucune photocopie...

LE PRESIDENT.- DR. SIEMERS et Me DUBOST, la Cour va prendre en considération cette objection.

DR. SIEMERS.- Puis-je encore ajouter ceci, M. le Président ? Si la photocopie dont parle M. DUBOST ne

.../..

H0574-0006

figure pas dans le livre, cela provient du fait que ce protocole dans son texte original est rédigé en allemand et que les fac-similés de ce livre sont classés d'après les fac-similés du texte français, à savoir d'après les documents qui, dans lex texte original, étaient rédigés en français. Si la chose était nécessaire, je m'adresserais aussi au Conseiller secret von SCHNIEDEN comme témoin au sujet de ce compte-rendu, étant donné que cet homme, en son temps, a été parfaitement mis au courant de tous les comptes-rendus de ce genre et les a rassemblés.

LE PRESIDENT.- Très bien, la Cour prendra cette question en considération.

DR. KRANZBUEHLER.- M. le Président, avec l'autorisation du Tribunal je voudrais traiter la question de l'Amiral NIMITZ, chef de la flotte américaine, que j'ai reçue avant-hier et qui est passée par le service de traduction. Si le Tribunal m'autorise, je lirai ce compte-rendu immédiatement après la question de l'Amiral DOENITZ et de l'Amiral RAEDER ?

LE PRESIDENT.- Les Ministères Publics l'ont-ils vu ?

DR. KRANZBUEHLER.- Oui.

LE PRESIDENT.- Avez-vous apporté des copies pour nous ?

DR. KRANZBUEHLER.- J'avais été informé que le Secrétaire général du Tribunal avait transmis au Tribunal des documents qui lui étaient destinés.

LE PRESIDENT.- Ce document ne peut être lu si nous n'avons pas des copies. Nous allons remettre sa lecture au moment où nous aurons des copies.

DR. KRANZBUEHLER.- Il y a deux copies identiques. En voici une en français. Je transmets ce document comme document DOENITZ 100.

LE PRESIDENT.- Dr. KRANZBUEHLER, les membres soviétiques de la Cour n'ont pas de document traduit ; donc

.../..

H0574 - 0007

vous devez le présenter plus tard.

Et maintenant l'avocat de l'accusé von SCHIRACHT veut-il présenter le cas ?

DR. SAUTER.- MM. les Juges, j'ai l'intention tout d'abord d'entreprendre moi-même l'interrogatoire de l'accusé von SCHIRACHT et dans le cadre de cet interrogatoire de revenir aux points individuels et de porter à votre connaissance les documents individuels dans le livre de documents.

A la suite de l'interrogatoire de cet accusé, j'appellerai des témoins et, pour terminer, j'ai l'intention de vous présenter le reste des documents en tant que ces documents n'auront pas déjà, lors de l'interrogatoire de l'accusé, été refusés. Je pense, M. le Président, que vous serez d'accord avec cette façon de procéder. J'appelle donc au banc des témoins tout d'abord Baldur von SCHIRACHT.

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter le serment après moi: "Je jure par Dieu, tout-puissant et omniscient, que je dirai la vérité pure et que je ne retiendrai et n'ajouterai rien".

(L'accusé répète le serment).

Vous pouvez vous asseoir.

DR. SAUTER.- Témoin, quand êtes-vous né ?.... Me comprenez-vous ?... Quand êtes-vous né ?

R. - Le 9 Mai 1907.

Q.- 1907 ?.. En somme il y a quelques jours que vous avez eu 39 ans ?

R.- Oui.

Q.- Depuis 14 ans vous êtes marié, est-ce exact ?

R. Oui.

Q. Vous avez quatre enfants. Quel âge ont-ils ?

R. 4, 8, 11 et 13 ans.

Q. Vous étiez dans le Troisième Reich le Chef de la Jeunesse Hitlérienne ?

.../..

H0574 – 0008

R.- Oui.

Q.- Quels postes avez-vous occupés dans ce sens, aussi bien dans le Parti que dans l'Etat ? Je vous prie de me dire également pendant combien de temps vous avez occupé ces postes différents ?

R.- J'étais tout d'abord en 1929 Chef de la corporation des étudiants nationaux-socialistes. En 1931 je fus chef de la Jeunesse du Reich de la SNDAP, tout d'abord dans la direction des SA. En 1932, chef de la Jeunesse et de l'éducation de la jeunesse du Reich dans la NSDAP. En 1933, chef de la Jeunesse du Reich allemand, tout d'abord avec le Ministre de l'Intérieur, Dr. FRICK. Puis en 1934 j'occupais le même poste avec le Ministre de l'Education, RUST. En 1936, le Directeur de la Jeunesse du Reich devint un des chefs principaux du Reich et c'est à cette occasion que je fus directement sous les ordres du Führer et Chancelier du Reich.

Q.- Quels postes étaient les postes du Parti et quels postes étaient ceux du Reich ?

R.- Les postes du Parti étaient par exemple les postes suivants : Chef de la Jeunesse du Reich et Chef de l'Education de la Jeunesse. Comme postes d'Etat il y avait : Chef de la Jeunesse du Reich, celle que j'ai décrite comme étant sous les ordres du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Education, et ensuite le dernier poste dont j'ai parlé.

Q.- Ces postes, témoin, c'est en 1940 que vous les avez quittés ? Quel poste aviez-vous en 1940 ? Avez-vous perdu en 1940 votre poste dans la Jeunesse Hitlérienne et quels postes avez-vous remplis ensuite jusqu'à la fin de la guerre ?

R.- En 1940 je renonçais à la direction de la Jeunesse, c'est-à-dire je quittais le poste de chef de la Jeunesse de la NSDAP, mais je gardais le poste de chef de l'éducation de la Jeunesse. J'abandonnais ainsi la responsabilité entière de la Jeunesse Hitlérienne. J'avais un poste supplémentaire.

.../..

H0574-0009

SP/8.

23 Mai 1946. 10hs-11hs.

Je fus nommé Gauleiter à Vienne. C'était lié avec les services de l'Etat du Reich.en..... à Vienne ainsi qu'au poste de Commissaire de la défense du Reich dans la région ~~17~~ de LIETZ.

Q.- Nous voulons d'abord envisager votre activité en qualité de chef de la Jeunesse Hitlérienne du Reich. Vous avez donné un compte-rendu, le 14 Décembre 1945. Je dis bien 14 Décembre 1945... PS-3302. Dans cette déclaration ~~sous~~ foi de serment vous avez, en Décembre, vis à vis du Ministère Public déclaré que vous vous étiez occupé de l'ensemble de l'éducation de la Jeunesse pour tout le Troisième Reich et que vous vous reconnaissiez responsable.?

R.- C'est exact.

Q.- Etiez-vous alors, jusqu'à ce que vous quittiez ce poste, d'avis que votre successeur, c'est-à-dire AXMANN, était mort ?

R.- Oui.

Q.- Vous avez cru qu'il avait été tué ?

R.- J'étais convaincu qu'il avait été tué à Berlin.

Q.- Mais entretemps, témoin, par des rapports de la presse vous avez déduit que votre successeur ~~EE~~, qui se nommait AXMANN, vivait encore, n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Voulez-vous maintenant, au sujet de la responsabilité que vous avez reconnue dans votre interrogatoire, maintenir que votre responsabilité reste entière ou bien prétendez-vous aujourd'hui d'une façon quelconque limiter cette responsabilité ?

R.- Je ne voudrais limiter ni changer cet interrogatoire en aucune façon, bien qu'HITLER dans les dernières années de sa vie ait donné des ordres à la jeunesse,dont je ne suis pas au courant.et bien que mon successeur, AXMANN, particulièrement au cours de l'année 1944, ait donné des ordres que

.../..

H0574 - 0010

je ne connais pas parce que, à la suite des événements de la guerre, toutes relations étaient coupées entre nous deux.

J'en reste à ma déclaration première. J'espère que le Tribunal me considérera comme le seul responsable de la Jeunesse et qu'aucun autre chef de la Jeunesse n'aura à comparaître devant le Tribunal pour des responsabilités que j'assume seul.

Q.- Témoin, il m'intéresserait de savoir si, dans vos méthodes d'éducation, vous avez eu des motifs et des directives qui vous étaient donnés soit par HITLER soit par un membre du Parti ou bien par une formation quelconque, ou bien si votre éducation de la Jeunesse était basée sur les expériences que vous auriez faites pendant votre propre jeunesse, et si c'est de là...

R.- C'est votre dernière assertion qui est exacte. Bien entendu, l'éducation de la Jeunesse Hitlérienne était une éducation basée sur le national-socialisme et ses idées, mais les idées éducatives que j'avais ne venaient pas d'HITLER. Elles ne venaient pas non plus d'autres chefs du Parti. Elles émanaient de ma propre jeunesse et de mes collaborateurs.

Q.- Voulez-vous peut-être expliquer au Tribunal comment vous êtes arrivé vous-mêmes à ces principes et à cette façon d'éduquer la jeunesse sur la base de votre propre éducation et de votre propre développement, etc.. ?

R.- Je crois pouvoir le faire très simplement en vous racontant l'histoire de ma propre jeunesse très brièvement et en même temps je vous décrirai les organisations de jeunesse avec lesquelles je suis entré en contact. Je peux ainsi économiser un temps considérable pour mes autres déclarations.

Mon père était officier d'active dans un régiment de la garde de l'Empereur. Je naquis à Berlin. Un an plus

.../..

H0574-0011

tard, mon père prit sa retraite et partit à Weimar où il assurait là-bas la direction du théâtre ..... qui devint ensuite un théâtre national. C'est ainsi que j'ai grandi à Weimar et cette ville, qui, dans un certain sens, est la patrie de tous les Allemands, je la considère comme ma vraie ville.

Mon père possédait des biens xxxx. Dans la maison de mes parents il y avait des choses artistiques, surtout au point de vue littéraire et musical. J'ai été éduqué dans ce sens . Mais à côté et surtout au dessus de ces possibilités d'éducation dans la maison de mes parents, le Weimar classique a beaucoup influé sur mon développement intellectuel.

Avant toutes choses, pourtant, c'est le génie de Goethe qui me fit acquérir mes idées. C'est précisément à cause de ces événements de ma jeunesse que plus tard j'ai conduit la Jeunesse à Weimar et à Goethe.

Le premier document que j'ai,en rapport avec cela, est le document 80. Ce document prouvera ce que je viens de dire. Dans ce document on se réfère brièvement à l'un des nombreux discours que j'ai tenus au cours de mon activité comme Chef de la Jeunesse et que j'ai tenus devant la génération nouvelle. Dans ce discours je parle de Goethe et j'en parle à la Jeunesse.

Q.- Puis-je vous interrompre un instant, M. von SCHIRACHT ? Ce n° 80, M. le Président, se trouve à la page 133 du livre de documents SCHIRACHT. C'est un court rapport sur une session nationale de la culture de la Jeunesse Hitlérienne à Weimar. C'est un rapport de l'année 1937, mais l'accusé vous a déjà dit que des sessions nationales de culture de la Jeunesse Hitlérienne à Weimar, c'est-à-dire dans la ville de S..... et de Goethe.., ont eu lieu

.../..

H0574-0012

chaque année. Dans ce rapport - document n° 80 du livre de documents SCHIRACHT - on parle notamment d'un discours de l'accusé sur GOETHE et sur sa signification quant à l'éducation de la Jeunesse nationale-socialiste. On dit que SCHIRACHT s'exprimait alors ainsi... Je cite textuellement :..

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que vous ayiez besoin de lire ce document, DR. SAUTER. Il y est uniquement question de GOETHE.

DR. SAUTER.- Alors je vous prie de continuer, M. von SCHIRACHT.

R .- Ce n'étaient pas là seulement des journées de culture nationale, mais c'était aussi une direction de la Jeunesse qui se trouvait à Weimar. Ce qui est important c'est que, dans ce discours, j'ai cité une parole de GOETHE qui est certainement le leitmotiv de tout mon travail d'éducation de la Jeunesse, à savoir le passage où il a dit : "La jeunesse se forme de nouveau au contact de la jeunesse".

Mes adversaires n'ont pas pu ne pas voir qu'à toute époque, vis à vis de la génération nouvelle du peuple allemand, je fus le propagandiste du national-socialisme mais aussi le propagandiste de GOETHE.

Un certain M. SIEMER a établi contre moi un compte-rendu très complet dans lequel il réduit à rien l'éducation de la Jeunesse, dont seul je suis responsable . Je crois que M. SIEMER a fait là un travail bien inutile, qu'il aurait du moins pu envisager l'activité que j'ai eue au point de vue de l'éducation lorsque j'ai essayé de faire admirer par la Jeunesse Hitlérienne l'oeuvre de GOETHE. Mais je vous parlerai plus tard de cet affidavit.

J'avais 10 ans lorsque je fis partie de la première organisation de jeunesse. J'avais donc juste l'âge où les garçons et les filles furent, plus tard, introduits dans le Jungvolk (?). C'était, comme on l'appelait, le Jung Deutschland Bund. C'était une organisation que le comte von der

.../..

H0574 - 0013

GOLTZ avait créée. C'était en somme une organisation de scouts. Nous nous étions appuyés sur la création des boy-scouts en Angleterre et nous avions voulu faire une organisation semblable en Allemagne. Une de ces organisations de scouts était précisément ce Jung Deutschland Bund dont je viens de parler. Il jouait un rôle important dans l'éducation de la jeunesse jusqu'à environ 1918-1919.

Beaucoup plus importante pour mon développement fut alors une époque qui se situe dans un endroit où j'ai passé, dans un établissement de pédagogie. C'était un foyer d'éducation dirigé par un collaborateur du pédagogue bien connu Herman LIETZ. Je fus élevé dans les idées que plus tard j'ai appliquées sur une base différente.

LE PRESIDENT.- Dr. SAUTER, la Cour ne croit pas que l'éducation de l'accusé est importante. C'est plutôt l'éducation qu'il a répandue qui est important, ce qu'il a appris aux autres et non pas ce qu'il a appris lui-même.

DR. SAUTER.- M. le Président, l'accusé vous demanderait quand même de bien vouloir l'autoriser à expliquer un peu sa propre jeunesse, et tout particulièrement au sujet du point de vue qu'il veut prouver ici, comme quoi les motifs d'après lesquels il a voulu élever la jeunesse et sur lesquels il s'est basé lui sont venus non pas d'HITLER et non pas d'une formation quelconque du Parti, mais qu'il les a acquis de sa propre expérience et de sa propre jeunesse. Jusqu'à un certain point il est important pour le Tribunal de savoir quelles furent les bases sur lesquelles l'accusé a établi son éducation de la jeunesse et comment il est arrivé à acquérir ce point de vue, et l'accusé vous prie de bien vouloir l'autoriser à vous expliquer cela.

LE PRESIDENT.- DR. SAUTER, l'accusé a déjà pris beaucoup de temps à nous raconter sa première jeunesse et son éducation et la Cour croit qu'il devrait abréger et qu'il ne devrait pas prendre encore beaucoup de temps à parler de sa propre instruction et de son éducation. Ce qui nous .../..

H0574 - 0014

intéresse ici est de savoir ce qu'il a appris et ce qu'il faisait apprendre à la Jeunesse allemande et non son instruction à lui.

DR. SAUTER.- Bien entendu, je tiendrai compte de votre désir, M; le Président. M. von SCHIRACHT, voulez-vous vous expliquer le plus brièvement possible.

R.- Je peux le faire très brièvement.

Q.- Oui, je vous en prie.

R.- Les idées de LIETZ étaient que la jeunesse devait recevoir une éducation dans l'école même afin qu'elle ait déjà là une image de l'Etat. L'école en elle-même était un Etat en miniature et il se développait dans cette école. On arrivait à une organisation indépendante de la jeunesse.

Je veux simplement indiquer brièvement que LIETZ n'a fait que développer des idées qui avaient déjà été exposées 80 ans auparavant dans d'autres pays et que, bien entendu, il a poursuivi ces idées que PESTALOZZI, bien avant lui, à l'époque du grand JJ. Rousseau, avait appliquées. Toutes ces méthodes d'éducation sont à reporter à ROUSSEAU, qu'il s'agisse de LIETZ ou d'autres.ou que l'on considère les éducateurs allemands. En tout cas, quant à ses idées d'administration indépendante de la jeunesse dans une école, c'est là que j'ai pris mes propres idées pour diriger la jeunesse. LIETZ voulait continuer à organiser la jeunesse en sortant de l'école, et de là aussi sont venues mes idées à ce point de vue.

Je puis peut-être encore vous dire très brièvement qu'en 1898 LIETZ commença son travail éducatif et que, la même année, dans une ville sud-africaine, le major britannique X.. avait essayé d'enfermer la jeunesse. En 1918, Karl FISSHER envisagea aussi de créer un mouvement à Berlin.

Q.- Témoin, je pense que ce chapitre est plutôt de l'histoire préliminaire. Je pense que, sur le désir de

.../..

H0574 – 0015

SP/14.

23 Mai 1946. 10hs-11hs.

M. le Président, nous pourrions conclure . Si j'ai bien compris, vous voulez dire que les principes que vous avez appliqués plus tard en votre qualité de chef de la Jeunesse, vous les avez appris lors de votre propre jeunesse et par les mouvements de jeunesse d'alors. Est-ce exact ?

R.- Oui, les principes, oui. Les principes du travail que j'ai fait plus tard partent de là en effet.

Q.- Une chose m'intéresserait encore de savoir : Est-ce que cette éducation, à l'époque, avait une tendance politique et antisémite et comment en êtes-vous venu à vous occuper de questions politiques ?

R.- Non, cette éducation n'avait aucun sens ni aucune tendance politique ou antisémite, car LIETZ faisait partie d'une couche démocratique.

Q.- Comment donc en êtes-vous arrivé à la politique ?

R.- Entretemps la Révolution avait eu lieu. Mon père...

Q.- Vous parlez de la Révolution de 1918-1919 ?

R.- Oui, 1918-1919. Mon père avait été chassé de son poste par les Rouges. Les Assemblées nationales à Weimar avaient été reportées. On avait créé la République de Weimar. Nous avions un système parlementaire/ Nous avions une démocratie, ou tout au moins que nous considérions comme telle, alors, en Allemagne, car je ne sais pas si c'en était une. C'était l'époque, en 1923, où je me trouvais dans la maison de mes parents. C'était une période d'insécurité partout,

H0574 - 0016

FP/I
23/5/46
II à 12 H.

Beaucoup de familles estimées avaient perdu leur fortune, par suite de l'inflation, les économies de l'ouvrier et du bourgeois étaient évanouies. Le nom d' Hitler commençait à paraître à l'horizon, en rapport avec les événements du 9 novembre 1923. Il ne m'était pas possible alors de savoir quelque chose de très exact sur son compte, le procès, plus tard, seulement m'a mis au courant, ainsi que ceux de ma génération, de ce qu'Hitler avait voulu ou aurait voulu.

Je n'étais pas national-socialiste à l'époque, mais avec quelques uns de ma génération, nous dirigeions une organisation de jeunesse que l'on appelait "Kameradschaft". Elle faisait partie d'un mouvement populaire, mais elle n'était liée à aucun parti ; les principes très simples de cette organisation étaient la camaraderie, le pacte de sel-contrôle. Nous étions environ une centaine de jeunes gens dans ma ville natale qui faisions partie de cette association de jeunesse, et nous combattions la mollesse de la génération de jeunes d'après-guerre, et tout particulièrement le laisser-aller, etc... J'avais alors 16 ans, et pour la première fois j'aperçus le socialisme. Il y avait des jeunes gens de toutes les professions, des ouvriers, des fils de paysans, des employés , il y avait aussi des plus âgés parmi nous qui faisaient leur devoir dans la vie, et aussi quelques uns qui avaient fait la guerre. Lorsque je parlais avec ces camarades, j'ai tout d'abord pu comprendre les*suites du Traité de Versailles.

La situation de la jeunesse était alors la suivante : l'écolier savait qu'il faudrait se débattre contre la vie à droite et à gauche ; ensuite, après, il deviendrait un prolétaire, s'il en avait la possibilité, car il n'avait pas le moyen d'avoir une carrière libérale. Le jeune travailleur

H0574 – 0017

avait à peine la possibilité de gagner sa vie, et il ne lui restait rien d'autre comme perspective que la terrible misère et le chômage. C'était une génération à laquelle personne ne viendrait en aide, si elle ne pouvait se tirer d'affaire par elle-même.

Q. - Dans ce milieu dont vous faisiez partie, lorsque vous aviez 16 ans, comment ce milieu a-t-il été amené au national-socialisme ?

R. - Cela s'est fait tout naturellement. Il y avait des troubles dans l'Allemagne centrale, je parle de Max Hoelz, le communiste, pour faire comprendre quelle était alors la situation en Allemagne. Et maintenant qu'il y avait la paix à l'extérieur, nous vivions dans de telles conditions qu'il était impossible de faire des assemblées nationalistes , parce que celles-ci étaient troublées par les communistes. On en appelait à nous, les jeunes, pour assurer la protection des assemblées natiales-socialistes et protéger les patriotes. Nous l'avons fait, nous avons eu des blessés, un de nous, un nommé Gerschar fut abattu par les communistes. Sur ces bases, nous avons rendu possible un grand nombre d'assemblées nationalistes qui n'auraient pas pu avoir lieu autrement, dans la République de Weimar, même des assemblées nationales-socialistes, et ce fut toujours ce genre d'assemblées que nous dûmes protéger parce que c'est tout particulièrement contre ce Parti que la terreur communiste se dirigeait.

J'appris par cette activité à connaître des hommes du Parti Nationaliste, par exemple le Comte Rebenlch. Je l'ai entendu parler à Rosenberg, je n'avais pas de contact direct avec lui, mais je l'entendais parler. J'ai aussi entendu parler Sauckel pour la première fois à ce moment-là, et peu après il fut nommé Gauleiter en Thuringe.

Q. - Je.....

H0574-0018

LE PRESIDENT. -Quelle est la date des événements dont il parle ?

DR. SAUTER. - Il parle des années 1924-1925, c'est-à-dire un an après le putsch hitlérien.

De cette façon, témoin, le milieu auquel vous appartenie à glisser vers le Parti National Socialiste. Fut-il soutenu par certaines lectures nationales-socialistes par exemple?

R. - Je ne sais naturellement pas ce que mes camarades lisaient, à l'exception d'un livre dont je parlerai. Je sais simplement ce que j'ai lu moi-même. Je lisais les écrits de Beireuth Chamberlain, du XVIIIème siècle. Je lisais aussi les écrits d'Adolf Mass, dans son Histoire Mondiale de la Litterature, et son Histoire de la Littérature Nationale allemande.

LE PRESIDENT. - Je vous ai déjà dit que je ne voulais pas savoir l'histoire complète de l'éducation de l'accusé. Il nous cite une série de livres qu'il a lus, cela ne nous intéresse nullement.

R. -XXXXXXXXXXXX - Je voudrais simplement faire remarquer que ces oeuvres n'étaient pas particulièrement antisémites et tout de même on parlait de la question de l'antisémitisme. Ce n'était pas des livres proprement antisémites, mais ces livres ont pu influencer aussi mes camarades.

Q. - S'il vous plait....

R. - Le livre de Henry Ford "Le Juif international" me fit devenir antisémite. Ce livre a agi sur moi et sur mes amis aussi, d'une façon considérable, étant donné qu'en Henry Ford nous voyions le représentant d'un résultat et aussi le représentant d'une politique sociale;dans xxxxxxxx la pauvre malheureuse Allemagne il y avait le désir, dans sa jeunes-

H0574 - 0019

se surtout, de partir pour l'Amérique. Et à part ce grand bienfaiteur Herbert Hoover, c'était Henry Ford qui représentait l'Amérique pour nous.

LE PRESIDENT. - Dr. Sauter, la Cour pense, je l'ai déjà dit une fois, que l'influence de l'éducation de l'accusé ne nous intéresse pas. Si vous ne pouvez pas contrôler l'accusé, et le maintenir dans son sujet, on sera obligé de l'arrêter.

DR. SAUTER. - Mais M. le Président, n'est-il pas intéressant pour le Tribunal qui doit juger l'accusé de connaître sa personnalité et de savoir comment l'accusé est devenu national-socialiste, et comment il est devenu antisémite. J'aurais pensé.....

LE PRESIDENT. - Cela n'intéresse pas la Cour.

DR. SAUTER. - Témoin, quand avez-vous fait la connaissance d'Hitler, et comment en êtes-vous venu à entrer dans le Parti ?

R. - Il me faut dire que ce n'est pas à cause de mes opinions antisémites que je suis devenu national-socialiste, mais à cause du socialisme. C'est en 1925 que je fis la connaissance d'Hitler. Il venait de quitter Landsberg, il avait terminé sa captivité, il vint à Weimar, et parla. A cette occasion, on me présenta à lui. Le programme de la communauté qu'il développait m'a tellement touché, parce que j'éprouvais dans son programme en grand, ce que moi et mes camarades, en petit, dans mon organisation de jeunesse, nous envisagions. Il me paraissait être l'homme qui montrerait le chemin de l'avenir à notre génération, par lui je pensais que notre jeunesse notre nouvelle génération trouverait la possibilité de

H0574 - 0020

travail, d'existence, de vie, de bonheur, et en lui je voyais l'homme qui nous délivrerait des chaines du Traité de Versailles. Je suis persuadé que sans le Traité de Versailles jamais Hitler ne serait arrivé au pouvoir. C'était la dictature qui voulait lutter contre le Dictat de Versailles.

Q. - Témoin, quand devîntes-vous membre du Parti ?

R.- C'est en 1925 que je devins membre du Parti. En même temps, je suis entré avec mes camarades dans le SA.

Q. - Vous aviez 18 ans alors ; pourquoi êtes-vous entré dans les SA ?

R. - Les SA formaient la protection des assemblées, et nous entrâmes dans les SA, dans le cadre du Parti, pour poursuivre notre activité que nous avions eue auparavant, dans notre organisation de jeunesse.

Q. - En l'année 1926, témoin, alors que vous aviez 19 ans, il y eut un Jour du Parti à Weimar ?

R. - Oui.

Q. - A cette occasion, vous avez, autant que je le sache, parlé personnellement à Hitler. Est-ce exact ?

R. - Oui. J'avais déjà vu Hitler un an auparavant, et lui avais parlé, mais là nous nous rencontrâmes à nouveau. Il parlait à des assemblées, il revint encore une fois à Weimar dans la même année et parla à un petit groupe. Il vint avec Rudolf Hess dans la maison de mes parents, et à cette occasion il dit que je devrais étudier à Munich.

Q. - Pourquoi ?

R. - Il pensait que je devais connaître le Parti dans

H0574 - 0021

son propre centre, et il voulait que de cette façon, j'attire la confiance du Parti. Mais je peux déjà faire remarquer que ce n'était absolument pas mon but à l'époque de m'occuper de politique et de devenir un politicien, mais toujours j'étais bien entendu très intéressé par la question de connaître le Mouvement, au lieu même où il avait été fondé.

Q. - Alors, vous êtes parti à Munich ?

R. - Oui, je suis parti à Munich.

Q. - Comme étudiant ?

R. - Oui, j'ai fait mes études là-bas, et tout d'abord je ne me suis pas du tout occupé du Parti. Je me suis occupé de mes études artistiques, d'Anglais, etc.... J'ai fait mes études, j'entrais en contact avec beaucoup de gens à Munich qui n'étaient pas précisément des nationaux-socialistes, mais qui faisaient partie de sa périphérie, si je puis ainsi m'exprimer, de la périphérie du mouvement national-socialiste. J'habitais alors dans la maison de mon ami Bruckmann.

Q. - En 1929, vous devîntes chef du mouvement des Hautes Ecoles. Je crois que vous avez été élu, et non pas nommé ?

R. - Tout d'abord, les choses étaient ainsi : je suivais les assemblées du Parti à Munich, jeme trouvais aussi dans le salon de Bruckmann ; j'y rencontrais Hitler, Rosenberg, avec beaucoup d'autres aussi qui, plus tard, ont joué un rôle en Allemagne,et à l'Université je fis parti e du groupe national-socialiste des étudiants des Hautes Ecoles.....

Le PRESIDENT. - Continuez.

Q. - Vous en êtes resté, M. Von Schirach à la question

H0574 – 0022

où vous parliez de ce groupement. Je vous prie de continuer.

R. - Je me suis occupé tout d'abord dans ce groupement de mon propre travail, au point de vue littéraire. Ensuite, je commençais moi-même à tenir des discours aux étudiants, au sujet du National-Socialisme. J'organisais des assemblées d'étudiants hitlériens. Parmi notre milieu étudiant à Munich, je fis partie d'un certain Comité D'Etudiants, d'une Commission d'Etudiants à l'Université. On m'avait élu. et par cette activité, au milieu des étudiants de Munich, dans le milieu estudiantin, j'ai toujours de plus en plus eu de contact avec les chefs du Parti.

En 1929, le Reichsfuehrer du National-Socialisme des Etudiants se retira, alors se posa la question de savoir qui dirigerait le Mouvement des Hautes Ecoles. Rudolf Hess, au nom du Fuhrer, demanda aux différents groupes des Hautes Ecoles, et la plus grande partie de ces groupes donnèrent leur accord pour me nommer comme chef du Mouvement d'Etudiants nationaux-socialistes. Je suis ainsi le seul chef du Parti qui ait été élu, dans le Parti. C'est un événement qui est unique dans l'histoire du Parti, et ne s'est jamais plus reproduit.

Q. - Vous voulez ainsi dire que tous les autres étaient nommés, et que vous seulement avez été élu ?

R. - Je fus élu, et alors on confirma ces élections.

Q. - Et en second, vous fûtes élu, si je ne me trompe pas, par les étudiants ?

R. - Non, ce n'est pas exact. Je parle seulement du Mouvement des Hautes Ecoles, Nationales-Socialistes. Je reviendrai plus tard sur ce point.

J'étais donc le chef du Mouvement des Hautes Ecoles Nazies, je réorganisais ce mouvement, je commencais à fai-

H0574-0023

re des discours en 1931.

LE PRESIDENT. - Dr. Sauter, je crois qu'il est suffisant de savoir qu'il est devenu le Chef. Cela n'a pas beaucoup d'importance de savoir s'il a été élu, ou non.

DR. SAUTER. - M. le Président, je me donne tout le mal possible pour raccourcir cet interrogatoire le plus possible. Je pense que vous me permettrez encore une question à ce sujet.

Témoin, en 1931, autant que je sache, vous avez été nommé chef du Parti, lors d'une réunion générale des étudiants, Allemands et Autrichiens. Est-ce exact ? Je vous prie de le dire brièvement, M. Von Schirach.

R. - Maître, cela n'est pas exact. En 1931, tous les étudiants allemands et autrichiens avaient formé des organisations, un de mes collaborateurs que je proposais fut nommé chef de l'ensemble de ces organisations d'étudiants. C'était un point très important pour la jeunesse, et même pour le Parti. Deux ans avant la prise du pouvoir, toute la jeunesse académique avait donné son accord et son vote pour le National-Socialisme. Après ce jour, j'eus avec Hitler un entretien.

LE PRESIDENT. - Ce serait un moment indiqué pour suspendre l'audience.

- Suspension de 20 minutes -

DR. SAUTER. - Témoin, avant l'interruption, nous nous sommes arrêtés au fait qu'en 1929, vous avez été élu chef de la jeunesse estudiantine. Deux années plus tard, Hitler vous nomma chef de la Jeunesse du Reich. Comment se fit cette nomination ?

H0574 - 0024

R. - Après la journée des étudiants de Gratz en 1931, dont le succès avait beaucoup surpris Hitler, j'eus un entretien avec lui à cette occasion. Hitler en revint à notre entretien antérieur, il m'avait demandé alors comment cela se faisait que le Mouvement National-Socialiste des Universités se développait si rapidement tandis que les autres mouvements nationaux-socialistes ne suivaient pas. Je lui ai dit à ce moment-là qu'on ne pouvait diriger les organisations de jeunesse comme un appendice d'un Parti. La jeunesse devait être menée par des jeunes, et j'étais partisant de l'état des jeunes, idée qui provenait de l'état scolaire.

Maintenant en 1931, Hitler me demanda si je désirais prendre la direction des Organisations de Jeunesse Nationales-socialistes. C'était un grand nombre de groupements des cellules nationales-socialistes, la jeunesse hitlérienne et l'organisation des élèves nationaux-socialistes. Différents hommes avaient déjà essayé de diriger cela, tel que l'ancien chef des SA Pfeffer, sans grand résultat.

Je donnais mon accord, et je devins chef des Jeunesses du Reich du Parti National-Socialiste, dans l'état-major du Chef Suprême des SA. Roehm. En cette qualité de Chef des Jeunesses du Reich dans l'Etat-Major de Roehm j'avais le rang de SA Gruppenfuehrer, et je gardais ce rang lorsque six mois plus tard je devins indépendant. C'est ainsi que je suis devenu SA Obergruppenfuehrer beaucoup plus tard , je crois en 1941, et cela honoris causa. Cependant, je ne portais plus l'uniforme depuis 1933.

Q. - Alors, en 1931, vous êtes devenu Chef de la Jeunesse du Parti National-Socialiste ?

R. - Oui.

H0574 - 0025

Q. - En 192, vous êtes devenu Reichsleiter. Vous aviez 25 ans, à cette époque. Comment cela se fit-il ?

R. - J'ai déjà dit tout à l'heure que j'avais exprimé vis-à-vis d'Hitler que la jeunesse ne devait pas être l'appendice ou l'annexe d'une autre organisation, mais qu'elle devait être indépendante et se diriger elle-même. Et en exécution d'un accord qu'Hitler m'avait déjà donné à ce moment, six mois plus tard, je devins indépendant, comme Reichsleiter.

Q. - Reichsleiter indépendant ? Vous dépendiez directement du Chef du Parti, Hitler ?

R. - Oui.

Q. - Par quels moyens matériels cette organisation de jeunesse fut-elle fondée ?

R. - Par les moyens de la jeunesse elle-même.

Q. - Comment récoltiez-vous ces fonds ?

R. - On payait des cotisations. De ces cotisations, une partie fut gardée par les services de district, ce sont les services qui correspondent aux SA Gruppen, ou aux Gau et le reste allait au centre. La Jeunesse Hitlérienne a créé son organisation par ses propres moyens.

Q. - Je serais également intéressé par la chose suivante : est-ce que la jeunesse hitlérienne que vous aviez créée et qui portait le nom d'Hitler n'obtint son importance qu'après la prise du pouvoir et par la prise du pouvoir, ou bien quelle était l'importance de cette organisation de jeunesse que vous aviez créée auparavant ?

R. - La jeunesse hitlérienne, avant la prise du pouvoir en 1932, était déjà le plus grand mouvement de jeunesse de l'Allemagne, mais je désirerais ajouter que les différentes organisations nationales-socialistes que j'ai trou-

H0574 – 0026

vées lors de ma prise de fonction, je les ai réunies en un grand mouvement de jeunesse. Ce mouvement était le plus fort de l'Allemagne, bien avant la prise du pouvoir.

Le 2 octobre 1932, la jeunesse hitlérienne eut une réunion à Potsdam. Plus de 100.000 jeunes de tous les territoires s'y rendirent sans que le Parti n'ait mis à la disposition le moindre centime. C'étaient les jeunes eux-mêmes qui payaient pour cela. De ce chiffre, vous pouvez déduire qu'il s'agissait du plus grand mouvement de jeunesse.

Q. - De sorte que cela se passait quelques mois avant la prise du pouvoir, et déjà à cette époque, plus de 100.000 participants étaient à cette réunion de Potsdam ?

R. - Oui.

Q. - L'Accusation vous reproche, témoin, qu'après la prise du pouvoir - je crois en février 1933 - vous avez fait entrer vos membres dans le Comité du Reich des Organisations de Jeunesse. Est-ce correct, et contre qui l'action était-elle dirigée ?

R. - C'est exact. Ce Comité des Mouvements de Jeunesse n'était qu'un bureau de statistiques dépendant du Ministre de l'Intérieur. Ce Bureau fut dirigé par un général en retraite, Vogt, qui plus tard fut un de mes collaborateurs les plus capables.

H0574 – 0027

Cette occupation du comité du Reich à Augsbourg était un acte révolutionnaire, une action commise par la jeunesse pour la jeunesse, et, de ce jour, la réalisation du pouvoir de la jeunesse dans l'état était accomplie.

Q. - Le Ministère public vous reproche en outre qu'en 1933, après la prise du pouvoir, vous auriez dissous le " Grossdeutsche Bund " . Qu'était ce Grossdeutsche Bund et pourquoi l'avez-vous dissous ?

R. - Le Grossdeutsche Bund était une organisation de jeunes ou plutôt une réunion d'organisamm es de jeunesse avec une tendance " grand allemand ". Je suis très étonné que le Ministère public me reproche la dissolution de ce Grossdeutsche Bund car bien des membres de cet organisme étaient des Nationaux-socialistes. Entre quelques organisames de ce Bund et la Jeunesse hitlérienne, il n'y avait pas de différence. Je désirais moi, l'union des jeunes et la Grossdeutsch Bund désirait mener une existence indépendante ; je m'y opposais.

Nous eûmes, l'Amiral von Trohar qui dirigeait ce groupe et moi, de nombreuses controverses et finalemat le Gorssdeutsche a été assimilé à la Jeunesse hitlérienne.

Je ne sais pas si une interdiction fut prononcée contre cette organisation mais je sais tout simplement que ses membres vinrent à notre organisation et que l'Amiral Trothar et moi-même nous eûmes un entretien et une réconciliation ; jusqu'à sa mort, l'Amiral von Trothar approuva mon travail.

Q. - De quelle façon les jeunesses marxistes furent elles interdites ?

R. - Je crois que l'interdiction des jeunesses mar-

H0574 - 0028

JN 2
xistes furent-elles interdites ?

R. - Je crois que l'interdiction des jeunesses marxistes, si je me souviens bien, est en rapport avec celle des syndicats. Je n'ai plus en ma possession de documents à ce sujet ; dans tous les cas, du point de vue juridique en 1933, je n'étais pas autorisé à prononcer une telle interdiction, c'était le Ministre de l'Intérieur qui aurait dû le faire Je n'ai eu le droit d'interdire des organisations de jeunesse qu'à partir du 1er décembre 1936. Il était tout naturel que je désire faire disparaître les organisations de jeunesse marxiste. Je puis dire que la jeunesse ouvrière allemande n'a trouvé la réalisation de ses idées que dans l'union nationale - socialiste.

Q. - Vous avez dabord été Reichsfuehrer du parti national-socialiste, c'était donc une fonction du parti. Après l'arrivée au pouvoir, vous êtes devenu chef de la jeunesse du Reich allemand. C'était là une fonction d'état. Aviez-vous également compétence et responsabilité pour les écoles.

R. - Pour le système scolaire en Allemagne, seul était compétent le Ministre de l'Education du Reich. J'étais moi-même compétent pour l'éducation extra-scolaire ; la loi disait " à côté de la maison paternelle et de l'école. J'avais quelques écoles personnelles, les écoles " Adolph Hitler " dont je parlerai plus tard. Elles n'étaient pas soumises à la surveillance de l'Etat.

Pendant la guerre, à la suite de l'évacuation des jeunes des grandes villes menacées de bombardement s'étaient constitués des camps dans lesquels se trouvaient des enfants dont l'éducation tombait sous ma compétence. Mais, dans l'ensemble, je n'avais pas de responsabilité dans l'éducation scolaire de la jeunesse allemande.

H0574 - 0029

Q. - Cette jeunesse dont vous vous occupiez hors de l'école portait le nom de H.J., Jeunesse Hitlérienne. Est-ce que le fait d'être membre des Jeunesses Hitlériennes était obligatoire ou volontaire.?

R. - C'était volontaire, jusqu'en 1936. En 1936, la loi déjà mentionnée sur la jeunesse allemande fut promulguée Elle stipulait que toute jeunesse allemande devensit jeunesse hitlérienne. Les conditions d'exécution de cette loi ne furent publiées qu'en mars 1939 et ce n'est que pendant la guerre, en mai 1940 qu'à l'intérieur de la direction de la jeunesse du Reich surgit l'idée d'un service obligatoire qui fut appliquée.

J'ajoute que mon délégué à cette époque - je me trouvais alors au front,- Lauterbacher tint une réunion publique à Francfort, je crois, en 1940. A ce moment, 97 % des groupes de jeunesse avaient demandé à faire partie de la Jeunesse hitélrienne, les 3 % restant devaient obligatoirement faire partie de cette Jeunesse hitlérienne.

DR SAUTER. - Monsieur le Président, puis-je vous indiquer deux documents du livre de documents Schirach, le document 51...

LE PRESIDENT. - Je n'ai pas très bien compris ce qu'a dit l'accusé quand il a parlé de l'affiliation des volontaires en 1936. Il a dit qu'à cette époque une loi avait été promulguée mais que sa mise à exécution n'avait pas été accomplie avant 1939. Est-ce bien cela qu'il a dit ?

DR SAUTER. - Oui, c'est bien cela, Monsieur le Président. Jusqu'en 1936 l'entrée dans les Jeunesses Hitlériennes était absolument volontaire mais à cette époque une loi fut publiée prévoyant que les garçons et les filles devaient faire partie des jeunesses hitlériennes, mais les conditions de mise à

H0574-0030

exécution ne furent promulguées qu'en 1939, si bien que, pratiquement, l'entrée dans les jeunesses hitlériennes restait volontaire.

LE PRESIDENT. - C'est bien cela, accusé ?

R. - C'est exact.

DR SAUTER. - Tout ce que je viens de vous expliquer, Monsieur le Président, apparaît dans deux documents du livre de documents Schirach, document 51, page 91 et document 52, page 92.

LE PRESIDENT. - Très bien, Docteur Sauter. J'admets ce que vous dites et ce que dit le témoin. Jevoulais simplement comprendre les faits. vous pouvez poursuivre.

DR SAUTER. - Dans le dernier document on parle des 97 % dont l'accusé vous a dit tout à l'heure qu'ils étaient entrés volontairement aux Jeunesses Hitlériennes.

Q. - Comment les parents envisageaient-ils la question ? Désiraient-ils que leurs enfants soient ou non membres des Jeunesses Hitlériennes ?

R. - Naturellement, il y avait des parents qui ne voyaient pas cela d'un très bon oeil. A la suite d'un discours que je fis à la radio, des centaines de parents s'adressèrent à moi par lettres. Bien souvent ils élevaient des objections ou même exprimaient leur ~~mécontentement~~ non-acceptation de ce mouvement.

J'ai toujours considéré cela comme une preuve de confiance de la part des parents ; jamais, lorsque les parents désiraient retenir leurs enfants, je n'ai organisé une pression quelconque. J'aurais perdu toute confiance parmi les parents allemands en agissant autrement. C'est sur cette confiance

H0574 - 0031

que s'appuyait tout mon travail d'éducation.

Je crois pouvoir dire à cette occasion que l'idée d'une organisation de jeunesse créée et dirigée par la force est complètement fausse.

Q. - Témoin,les jeunes qui n'entraient pas dans les Jeunesses Hitlériennes étaient -ils désavantagés ?

R. - Les jeunes qui n'entraient pas dans le mouvement étaient désavantagés du fait qu'ils ne pouvaient pas participer à nos camping, à nos excursions et à nos activités sportives. Ils étaient menacés de devenir des hypocondriaques.

Q. - N'y avait-il pas certaines professions pour lesquelles il était obligatoire de faire partie des Jeunesses Hitlériennes ?

R. - Naturelement.

Q. - Quelles professions ?

R. - Par exemple, la profession de maître d'école et celle de professeur. Il est naturel qu'un professeur ne pusse éduquer la jeunesse que si lui-même il connaît la vie de la jeunesse. Nous exigions que les jeunes professeurs aient participé à la Jeunesse Hitlérienne. Il devait connaître les formes et le genre de vie de l'élève qu'on lui confiait.

Q. - Mais cela ne valait que pour quelques professions, bien d'autres n'exigeaient pas d'avoir jamais appartenu aux jeunesses hitlériennes ?

R. - Je ne puis vous répondre en détails. D'ailleurs je crois que toute discussion est superflue puisque tous les jeunes appartenaient au mouvement hitlérien.

H0574 - 0032

Q. - Témoin, vous savez que l'accusation reproche aux accusés le principe du Fuehrer. Je vous demande si ce principe du Fuehrer était également appliqué dans les Jeunesses Hitlériennes ? Dans quelle forme ?

R. - Naturellement la jeunesse hitlérienne avait pour principe de base le principe du Fuehrer. Seulement, la direction de la jeunesse se distinguait fondamentalement de toutes les autres organisations nationales socialistes? Par exemple, à la direction des Jeunesses hitlériennes, nous avions l'habitude d'aborder et de discuter toutes les questions qui nous préoccupaient et cela entrainait souvent de vives controverses, moi-même j'ai éduqué mes collaborateurs à la contradiction. Naturellement, lorsque nous avions discuté à propos d'une mesure à prendre, une fois que j'avais pris la décision et donné les ordres, toute discussion cessait.

A la direction de la jeunesse, par les longues discussions les jeunes chefs et cheftaines avaient formé une union; ils étaient devenus des amis.

Il est tout à fait naturel que dans un tel groupe, l'exécution des ordres et instructions prenne une tout autre forme que celle qui règne dansun organisme militaire ou dans une organisation politique.

Q. - Témoin, ...

R. - Puis-je ajouter quelque chose encore. Une direction basée sur l'autorité naturelle telle qu'elle régnait dans les Jeunesses hitlériennes n'est pas un fait étrange. Cette direction n'a jamais pris la forme d'une dictature.

Q. - Témoin, on vous reproche d'avoir éduqué la jeunesse dans le sens d'une " militarisation ; à ce propos on pré-

H0574 - 0033

sente le fait que votre jeunesse hitlérienne avait un uniforme. Est-ce exact ? Et pourquoi les Jeunesses Hitlériennes avaient-elles un uniforme ?

R. - Je me suis longuement expliqué à ce sujet. Je crois qu'il y a de nombreux documents qui pourraient illustrer mes explications.

J'ai toujours considéré l'uniforme comme " la robe de la camaderie ". L'uniforme représentait le symbole d'une union sans distinction de classes. L'ouvrier portait la même robe que le fils de professeur d'Université, la jeune fille d'une famille riche le même costume d'une jeune fille pauvre. C'est pour cette raison que nous avons imposé un uniforme, il n'avait aucune signification militaire.

DR SAUTER. - A ce sujet, Monsieur le Président, puis-je vous demander de prendre connaissance des documents 55 et 117 du livre de documents Von Schirach dans lesquels l'accusé exprime par écrit les mêmes idées. C'était il y a plusieurs années et il les exprimait de la même façon qu'aujourd'hui.

Dans le document 55-A , page 98, je vous prie de vouloir bien rectifier une erreur. A la fin, il est dit - c'est une citation de Von Schiracht

" Même le fils du millionnaire n'a
" pas un uniforme différent "

Page 98, il est dit : même le fils du millionnaire " n'a pas d'autre " - on doit dire " d'autre 'tracht' (ce qui veut dire ' habit ') mais par erreur il est dit 'macht ' (ce qui veut dire 'pouvoir') . Il faut changer le mot macht en ' tracht '.

H0574 - 0034

Q. - Témoin, je poursuis votre interrogatoire.

On vous reproche du point de vue psychologique et du point de vue pédagogique d'avoir préparé la jeunesse à la guerre, d'avoir pris part à une conspiration par laquelle le mouvement national-socialiste arrivait au pouvoir total en Alleamgne et progetait des guerres d'agression. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

R. - Je n'ai participé à aucune conspiration. Je ne puis considérer comme participation à une conspiration d'avoir fait partie du Parti national-socialiste. Le programme de ce parti avait été autorisé et publié. Le parti avait accès aux élections. Hitler n'a jamais dit, ni lui ni aucun de ses collaborateurs " je veux obtenir le pouvoir par un coup d'état ". Au contraire, publiquement, il a déclaré - non pas une fois, mais cent fois - " Je désire dépasser le système parlementaire par des moyens légaux car c'est un système qui nous mène à notre perte ".

Et moi, comme plus jeune député de la république, j'ai fait des rapports similaires à mes 60.000 électeurs. Cela n'avait rien d'une conspiration, rien de ce qui se passe derrière des portes closes. Ce que nous désirions, nous l'avons expliqué à la nation et tous les hommes - pour autant que tous les hommes lisent ce qu'on imprime - tous les hommes de l'étranger étaient informés de nos buts et de nos intentions.

En ce qui concerne les préparatifs de guerre, je dois dire que je n'ai pris part à aucune conférence, à aucune remise d'ordre qui visât la préparation d'une guerre d'agression. Je crois que le cours du procès a déjà démontré cela. Je ne puis que dire : je n'ai jamais participé à une conspiration et je ne crois pas qu'il y ait eu conspiration. Cette idée de conspiration est en contradiction avec celle d'une dictature

H0574-0035

JN 9
un dictateur ne complote pas, il ordonne.

Q. - Témoin, qu'a fait la direction des Jeunesses Hitlériennes pour préparer les jeunes à la guerre ? Qu'a-t-elle fait pour les éduquer dans des buts belliqueux ?

R. - Avant de répondre à cette question, il me faut exposer brièvement la différence qu'il y a entre " éducation militaire " et " préparation militaire ".

A mon avis, l'éducation militaire doit être faite avec les armes de guerre et toute éducation ou instruction avec ou sans armes doit être faite par du personnel militaire, donc des officiers.

Préparation militaire ou éducation pré-militaire reviennent, dans le sens le plus large, à tout éducation se faisant avant le service militaire. C'est en l'occurence, une préparationspéciale pour le service militaire.

Dans les Jeunesses Hitlériennes, nous étions opposés à toute éducation militaire que nous considérions comme contraire aux opinions des jeunes ; je n'exprime pas là ma seule opinion mais celle de milliers de mes collaborateurs.

Il est un fait, c'est que la jeunesse militaire qui existait en Allemagne auparavant a été rejetée par moi et que j'ai interdit toute poursuite de son activité. J'ai de tout temps était opposé violemment au principe du " petit soldat " dans un organisme de jeunesse. Un officier enploiera toujours le ton de la caserne et il transposera la forme d'éducation militaire dans l'éducation des jeunes. C'est pour cette raison que n'entrait aucun officier dans les Jeunesses Hitlériennes.

Mon opposition au principe de l'officier-éducateur m'a fait critiquer dans les milieux de la Wehrmacht. Je voudrai

H0574 - 0036

signaler que je ne le fus pas spécialement par l'OKW ; au contraire, le Maréchal Keitel a toujours manifesté beaucoup de compréhension pour mes idées ; mais, dans la Wehrmacht, on critiquait en général cette attitude des éducateurs ne comprenant pas d'officiers.

Le principe de diriger les jeunes par les jeunes n'a jamais été modifié en Allemagne.

Pour en revenir à la question de savoir si les jeunes avaient été préparés pour la guerre et s'ils avaient reçu une éducation militaire, je dois dire que toutes les activités de la jeunesse se ramenaient à des conférences, des compétitions sportives, du camping, etc... L'éducation physique, dans un certain sens, pourrait être assimilée à une préparation militaire, maiselle ne prenait qu'une infime partie de notre temps.

Je désire citer un exemple.d'un district de la Jeunesse hitlérienne, le district de Hess-Nasau. Cela correspond à peu près à un gau. Son budget de 1939, pour des excursions, des camps comprenait 9/20, pour le travail culturel, 3/20, pour les sports et l'éducation physique, 3/20 et pour les services agricoles et autres, 5/20.

Le même territoire en 1944, donc, un an avant la fin des hostilités avait un budget : pour les activités culturelles, 4/20, pour les sports et l'éducation militaire, 5/20,pour les services agricoles et autres, 6/20, pour l'évacuation des enfants à la campagne, 5/20.

A ce propos, je voudrais dire brièvement que de 1936 à 1943, pour l'éducation raciale rien n'avait été dépensé. En 1944, pour l'éducation raciale, 20 marcks pour acheter un livre sur les maladies héréditaires et vénériennes et pen-

H0574-0037

dant la même période, sur le même territoire, le budget indique 20.000 marks pour les visites de théâtre pour les jeunes.

Pour répondre à la question sur la préparation militaire, je ne peux m'éviter de parler du tir à petit calibre. Ce sport était pratiqué par la jeunesse sur la base de l'article 177 du Traité de Versailles qui n'interdisait pas ce tir. Il y était dit que des groupes de tireurs ne devaient pas être constitués pour être instruits à l'usage des armes de guerre. L'arme à calibre réduit n'est pas une arme de guerre. Pour nos tirs sportifs, nous utilisions des fusils américains de calibre 22, avec la cartouche Flobersche, court ou long.

Toute notre éducation de dire et toute autre éducation soi disant pré-militaire est exposée dans un livre intitulé " La Jeunesse Hitlérienne au service ". Ce livre fut vendu non seulement en Allemagne, mais on pouvait également se le procurer à l'étranger. Ausujet de ce livre, le British Board of Education en 1938 a porté un jugement, dans un " éducational pamphlet " n° I09 ; et avec la permission du Tribunal, je voudrais lire ce qui est dit dans l'"education pamphlet ". Je désire le citer - je cite en anglais :

" On ne peut pas dire qu'il y ait
" essentiellement une oeuvre plus militariste qu'un manuel de
" formation de jeunesse. Quelques quarante pages sont consacrées
" à la théorie et à la pratique du fusil ; mais il n'y a rien
" dans ces pages sur quoi on puisse élever des ob-
"jections ; et le pire que l'on puisse dire de ces pages c'est
" qu'elles peuvent être recommandées à chaque scout désirant
" passer un examen et faire ses preuves. "

L'attitude intellectuelle de la jeunesse n'était absolument pas militariste.

H0574-0038

Q. - Nous y reviendrons tout à l'heure avec une question spéciale.

Vous dites que la jeunesse hitlérienne aurait utilisé des fusils à petit calibre. Est-ce qu'également des fusils mitrailleurs, mitrailleuses ont été mis entre les mains des jeunes ?

R. - Non, aucun garçon allemand n'a jamais reçu d'instructions avec un fusil-mitrailleurou une arme d'infanteri quelconque, ou avec des grenades à main.

DR SAUTER. - Dans le livre de documents Schirach, différents documents sont reproduits qui devaient vous démontrer que l'opinion de l'accusé Von Schirach au sujet de la question de l'éducation militaire ou de l'éducationpré-militaire de la jeunesse était éxactement la même que celle qu'il vient de vous exposer aujourd'hui. Notamment, il était contre l'éducation militaire, contre le temps de caserne. En particulier, dans les documents 55, -livre de documents Schirach - 122, 123 , 127, 127-a, 128 et 13I. Veuillez en prendre connaissance. Ils contiennent la même chose que ce que Schirach a déjà exposé. A ce propos, Monsieur Von Schirach ...

Q. - Monsieur Von Schirach, à propos de cette soi-disant préparation militaire de la jeunesse, je voudrais bien savoir dans quelle mesure les SA ont eu une influence dans l'éducation de la jeunesse.

R. - Ils n'en ont eu aucune. Les SA ont essayé d'exercer une influence...

Q. - Comment ?

R. - C'était en janvier 1939. J'étais à Dresde à cette époque. A l'occasion d'une réunion, je fis une démonstration de culture physique moderne pour jeunes filles. Je m'en

H0574 - 0039

souviens très bien. Pendant que j'étais à cette réunion, on me montra un journal dans lequel était publiée une ordonnance d'Hitler selon laquelle les deux classes ainées des Jeunesses Hitlériennes devaient recevoir une éducation pré-militaire des SA.

J'ai immédiatement protesté et à mon retour à Berlin, j'ai obtenu que ces ordonnances soient annulées dans leur effet, mais pour des raisons de prestige, elles ne pouvaient pas être retirées car elles étaient signées par Hitler.

DR SAUTER. - Monsieur le Président, cela figure dans un document du livre de documents Von Schirach, document n° 132. C'est un rapport du journal " Das Archiv ", journal semi-officiel. Au sujet de l'entrainement de tir, je désire demander à l'accusé quelle proportion il tenait dans l'éducation.

Q. - Etait-ce la partie la plus importante de l'éducation ? Expliquez-vous à ce sujet ?

R. - Malheureusement, les documents me manquent, sans quoi je pourrais vous répondre avec exactitude. En tout cas, cela ne tenait pas une place importante à l'intérieur de l'éducation des Jeunesse Hitlériennes.

Q. - Est-ce que cet entrainement au tir était basé sur vos expériences d'écoles de tir d'autres pays ?

R. - Dans les autres pays, on s'est appuyé dans une large mesure sur ce qu'onavait fait en Allemagne à ce point de vue.

Q. - Vous en êtes vous rendu compte vous-même ?

R. - Je l'ai appris de nombreux de mes collaborateurs qui ont étudié la question.

H0574 - 0040

LE PRESIDENT. - Je ne crois pas que cela soit pertinent. Le fait que d'autres nations ont fait également un tel entrainement n'a pas non plus de pertinence.

DR SAUTER. - J'aborderai alors une autre question.

Q. - Témoin, le Ministère Public a affirmé - et je cite - " que des milliers de garçons auraient reçu une éducation militaire (je souligne " militaire ") dans les Jeunesses Hitlériennes, au point de vue de la Marine , de l'Avication et des Tanks "

On a dit que plus de 7.000 professeurs instruisaient plus d'un million de garçons hitlériens au tir et la citation se réfère à une manifestation de l'année 1938.

Voulez-vous dire quelque chose au sujet de la question des unités spéciales des Jeunesses Hitlériennes ?

R. - Le Ministère Public se réfère, si je ne me trompe, à un discours d'Hitler. Comment Hitler a-t-il trouvé les chiffres qu'il cite, cela je l'ignore. En ce qui me concerne, je peux simplement dire que, en 1938, la Jeunesse Hitlérienne motorisée - dont le Ministère Pubic pense que l'organisation visait à la préparation aux tanks - avait 328 voitures à sa disposition.

Q. - Pour toute l'Allemagne ?

R. - Oui. Elle disposait également pour son travail des voitures personnelles de ses membres, soit 3270. Le Corps national-socialiste motorisé avait mis à ma disposition 2.000 voitures à ma disposition. En 1938, 21.000 jeunes ont obtenu leur permis de conduire. Je crois - mais je ne puis le dire avec certitude - que cela représente un chiffre double de celui de l'année 1937.

H0574-0041

C'étaient des permis de conduire pour voitures de tourisme. Ces chiffres démontrent que la jeunesse hitlérienne motorisée n'était pas une préparation pour les tanks. Elle disposait de motocyclettes, elle faisait des excursions. Il est exact que cela a été très précieux pour l'armée quand ces jeunes ont été affectés aux troupes motorisées. Mais, aucune pression n'était faite pour qu'un jeune des jeunesses hitlériennes motorisées rentre dans les sections motorisées de l'Armée.

Cette jeunesse hitlérienne motorisée fut constituée longtemps avant la prise du pouvoir, du simple fait que des jeunes possédant une motocyclette désiraient se rendre au service avec cette moto. Nous éduquions ces jeunes et les utilisions comme estafettes entre nos différents camps.

Plus tard, pour instruire ces jeunes du fonctionnement des moteurs, nous avons fait un accord avec le NSKK-corps motorisé national socialiste, et c'est de la même façon que les autres unités se sont développées.

La section d'aviation ne possédait pas d'avions à moteur, nous ne disposions que de planeurs. Nous avions beaucoup de camps d'étrangers, de jeunes Anglais, par exemple et nous avons fait des camps en Angleterre.

Q. - Est-ce que la Jeunesse Hitlérienne de la Marine disposait de batiments de guerre ?

R. - Naturellement, elle ne disposait d'aucun navire de guerre, mais de temps à autre, grâce à l'amabilité de notre ancien Commandant en Chef, de la Marine de Guerre, Raeder, on lui fit cadeau d'un vieux bateau dont elle se servait

H0574 - 0042

Les jeunes qui habitaient à Berlin au Wansee et qui désiraient faire des sports nautiques rentraient dans la Jeunesse Hitlérienne de la Marine. Ils ne passaient pas du tout automatiquement dans la Marine de guerre, ils pouvaient tout aussi bien aller dansl'Armée de terre que dans l'Aviation ; et il en était de même pour les unités spéciales.

Q. - Témoin, vous déclarez qu'à votre avis la jeunesse n'a pas reçu une éducation militaire...

R. - Je désirerais préciser. L'éducation et l'instruction dans les unités suivantes s'appliquaient d'une façon telle qu'elles avaient réellement une valeur prémilitaire. Ce que les jeunes gens apprenaient dans les Jeunesses Hitlériennes de la Marine, peu importe s'ils désiraient s'en servir comme sportifs ou comme marins de guerre, les bases étaient précieuses du point de vue pré-militaire. En considérant les unités spéciales, ilapparait qu'une préparation prémilitaire eut lieu mais non une instruction militaire. Nulle part dans les jeunesses Hitlériennes, les jeunes ne furent préparés à la guerre et même pas au service militaire, car les jeunes ne passaient pas directement de la Jeunesse dans l'Armée Ils passaient d'abord au service du travail.

Q. - Combien de temps restaient-ils au service du travail ?

R. - 6 mois.

Q. - Et ce n'est qu'après ces 6 mois que la jeunesse se rendait à la Wehrmacht ?

R. - Oui.

Q. - Mais, à ce sujet, le Ministère Public a présenté et utilisé un accord entre la direction des Jeunesses Hitlériennes et l'OKW en date du mois d'août 1939 - document PS-2398-

H0574 - 0043

En quoi consistait cet accord entre vous et l'OKW ?

R. - Je ne me souviens pas des détails, mais autant que je me souvienne, entre le Feld Maréchal Keitel et moi, il n'y eut pas d'entretiens au sujet de cet accord. Je crois que nous nous sommes entendus par écrit.

Je voudrais dire d'ailleurs, qu'entre 1933 et 1945, il n'y eut entre le Feld Maréchal Keitel et moi qu'un ou peut-être deux entretiens d'une demi-heure en tout. L'accord se fit sur les bases suivantes : dans les Jeunesses Hitlériennes, nous nous efforcions - et c'était également le sens des efforts des chefs de la Wehrmacht - de ne rien utiliser de l'instruction militaire antérieure pour nos propres instructions. On avait objecté que les jeunes ne devaient rien apprendre des questions qu'ils devaient aborder d'une manière différente plus tard, dans la Wehrmacht. Je pense par exemple à la boussole. L'Armée utilise la boussole de marche de l'Infanterie , la jeunesse utilisait aussi les boussoles les plus diverses. Il était dépourvu de bon sens que les moniteurs doivent éduquer leurs élèves avec une certaine boussole si plus tard ils devaient apprendre à se servir d'une autre boussole.

De même, les cartes devaient être étudiées suivant les mêmes méthodes dans la jeunesse et dans l'Armée. C'est ainsi que 30 ou 60.000 chefs de la Jeunesse Hitlérienne reçurent une instructions sportive sur le terrain. Dans ces sports de terrain n'entrait aucune instruction avec armes de guerre.

DR SAUTER. - Monsieur le Président, j'en arrive à un autre chapitre ...

LE PRESIDENT. - J'allais suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue à 13 heures jusqu'à 14 h.

9384
75

H0574 - 0044

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-

Séance du 23 Mai I946

ouverte à I4 heures,

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-

DR. SAUTER.- Avant la pose nous nous étions occupés de la question de l'éducation pré-militaire de la jeunesse. J'arrive à un chapitre important, à savoir la question suivante :

Avez-vous en votre qualité de Chef de la Jeunesse, dans vos prescriptions, dans vos discours et dans vos ordres, d'une façon quelconque, dirigé la jeunesse vers l'idée d'une guerre d'agression, et avez-vous décisé de l'influencer dans ce sens, pour donner à la jeunesse une mentalité dirigée vers l'idée de la guerre ?

R.- Non, jamais dans mes discours à la jeunesse ou dans les ordres et arrêtés, je n'ai préparé la jeunesse à la guerre, jamais non plus même dans le cadre étroit de mes collaborateurs, je ne me suis exprimé de cette façon en faveur de cette idée. Tous mes discours sont réunis dans des archives. Une grande partie de mes discours est assemblée dans un livre appelé "Révolution de la Jeunesse", et que le Tribunal a entre les mains.

De toutes ces preuves, il ressort clairement que jamais je ne me suis exprimé vis à vis de la jeunesse, dans

...

H0574 - 0045

le sens que vous dites. Cela eut été d'ailleurs en contradiction directe avec toutes mes aspirations, de vouloir travailler en collaboration avec la jeunesse des autres Etats.

Q.- Je puis peut-être M. le Président, en rapport avec ce que nous venons de dire, me référer au document dans le Livre de Documents, n° I25, ainsi q u'au document n° I26, dans lequel VON SCHIRACH sur la question de la préservation de la paix, a pris la positiond 'écarter la guerre. Et je vous prie de vouloir bien prendre acte de ce document à l'appui de ce que je prétends.

Témoin, vous avez parlé à l'instant de la collaboration de la Direction de la Jeunesse et de la Jeunesse Hitlérienne, avec la jeunesse d'autres nations.

Pouvez-vous sur ce point nous donner des détails plus exact, tout particulièrement dans le sens suivant : avec quelles organisations de jeunesse d'autres nations avez-vous travaillé, et avec lesquelles avez-vous tenté un rapprochement, et cela sous quelle forme et dans quelle proportion ?

R.- Depuis I933, d'année en année, je me suis donné toutes les peines possibles pour qu'il y ait des quantité de camps d'échange avec des organisations de jeunesse d'autres nations. Chez nous, fréquemment, sont venus des groupes de la jeunesse française, anglaise, et belge, ainsi que de la jeunesse de beaucoup d'autres pays, naturellement aussi venant d'Italie. Ils sont venus chez nous en qualité d'invités. Je me souviens qu'en une année, au cours je crois de l'année I936, nous avons eu 200.000 jeunes gens que nous avons hébergés dans nos Auberges de la Jeunesse.

...

H0574 – 0046

En liaison avec cela, il est peut-être important de faire remarquer qu e l'oeuvre des Auberges de la Jeunesse, que j'avais créée en I933, avait été fondée par moi seul. Cela faisait en somme partie d'une oeuvre internationale d'Auberges de la Jeunesse, dont le Président, provisoirement un Allemand, était quelquefois aussi un Anglais. Nous avons fait un accord international pour les Auberges de la Jeunesse, ce qui a permis à la jeunesse des autres nations d'être hébergée dans les Auberges de la Jeunesse de nos pays respectifs. Tout particulièrement, j'ai fait des efforts pour arriver à une compréhension avec la jeunesse française. Il me faut dire que c'était une de mes idées préférées. Je crois que mes collaborateurs d'autrefois se rappelleront que j'ai tout fait pour que cette idée se réalise. J'ai rédigé mon journal à plusieurs reprises, mais certainement je l'ai fait paraître en français, pour que ce travail de compréhension entre la jeunesse française et allemande se trouve ainsi facilité.

Je suis allé à Paris, et j'ai parlé aux enfants de milliers de combattants de la première guerre. Je leur ai fait parvenir des invitations pour venir en Allemagne. Fréquemment j'ai eu des invités de la jeunesse française. Je les ai invités en Allemagne. Mais à part cette compréhension avec la France, qui a amené des complications entre le Führer et moi, j'ai travaillé avec de nombreuses autres organisations de jeunesse. Je puis peut-être dire ici, que cette collaboration franco-allemande dans la jeunesse, était surtout soutenue par l'Ambassadeur PONCET à Berlin, par le Président du Conseil des Ministres CHAUTEMPS, et d'autres personnalités françaises qui ont même écrit dans mon Journal de la Jeunesse.

...

H0574-0047

J'échangeais des idées avec les Chefs de la Jeunesse dans tous les pays du monde, et j'ai fait de grands voyages pour visiter les organisations de jeunesse des autres pays et entrer en contact avec elles. La guerre a brusquement interrompu ce travail. Je ne veux pas manquer de dire ici, que pendant toute une année j'ai travaillé la jeunesse pour qu'elle comprenne qu'il fallait arriver à s'entendre. Dans tous mes discours pour la jeunesse, j'ai toujours tenté de l'amener à une compréhension vis à vis des autres peuples. J'ai tenté d'atteindre ce but.

Q.- Est-il exact que, par exemple, au cours des dernières années avant la guerre, je crois même au cours de l'hiver I937-I938 et I939, vous avez invité la jeunesse anglaise à faire du ski avec la jeunesse hitlérienne, et que vous avez également envoyé des membres de la jeunesse hitlérienne en Angleterre, pour que les gens apprennent à se connaître et à se comprendre.

R.- Oui c'est bien exact. Il y avait des camps de jeunesse étrangère en Allemagne. Il y avait des camps de jeunes Allemands à l'étranger. J'ai fréquemment visité ces camps, et j'ai reçu des compte-rendus de ceux-ci. J'ai, je tiens à le dire, même en l'année I942; fait la tentative de travailler en collaboration avec la jeunesse française. Il y avait alors des difficultés étant donné l'attitude de Mussolini. Je suis allé à Rome, par l'intermédiaire du Comte CIANO j'ai eu un très long entretien avec MUSSOLINI, et j'ai obtenu qu'il ne fasse aucune objection ~~pour~~ à ce que la jeunesse française soit invitée en Allemagne. Malheureusement HITLER, lorsque je lui fis part

...

H0574-0048

de ce résultat, ainsi qu'à notre Ministre des Affaires Etrangères, refusa cela, tout au moins c'est ce que Monsieur VON RIBBENTROP m'a dit.

Q.- Dans le journal "Archiv" de l'année I938, je vois par exemple, que cette année là, entr'autres, vous avez fait venir I.000 enfants de combattants français en Allemagne, dans les camps de la jeunesse hitlérienne et dans les camps de ski franco-allemands.?

R.- Mais oui, je vous l'ai déjà dit.

Q.- D'une autre source, j'ai appris également que par exemple,- je crois que c'était en I939 - vous avez fait poser une pierre,- Je crois que c'était dans la Forêt Noire,- lorsque quelques membres d'une organisation de jeunesse anglaise eurent un accident mortel en faisant du sport.

R.- Oui.

Q.- M. le Président, l'accusé a précédemment parlé du fait qu'à proximité de Berlin, dans ce but; il a fait installer une maison et que cette maison s'appelait "La Maison de l'Etranger de la Jeunesse Hitlérienne".

Je crois pouvoir transmettre les images représentant cette maison, sous le n° I20 en original. Je crois pouvoir présenter ces images aux Tribunal, et je le prie de vouloir bien considérer ces photographies, et cela parce que la reproduction de ces images ...

LE PRESIDENT.- Nous sommes tout prêts à vous croire sans regarder la maison, le genre d'architecture ne nous intéresse pas.

DR. SAUTER.- Mais M. le Président, si vous ne regardez pas les photographies, vous ne verrez pas comment la maison était installée, vous verrez par exemple que dans tou-

...

H0574 - 0049

te la maison il n'y avait pas une seule croix gammée, et pas une seule photographie d'HITLER. C'est donc là un égard que l'on avait eu pour les hôtes étrangers.

En rapport avec cela, M. le Président, je crois pouvoir vous prier de prendre acte d'une série de documents qui se rapportent aux efforts de l'accusé VON SCHIRACH pour arriver à un rapprochement de la jeunesse hitlérienne avec la jeunesse des autres nations. C'est dans le Livre de Documents SCHIRACH, les n°s 99 à I07, ensuite I08, II3; en outre les documents II4 à II6-A, ensuite le document II7, II9 et I20. Tous ces documents se rapportent au même sujet.

Témoin, lorsque vous preniez de telles décisions de faire venir la jeunesse étrangère en Allemagne, est-ce que ~~dans~~ ces décisions ont été cachées, à la jeunesse hitlérienne entre autres ?

R.- Pas du tout. Les Chefs de la Jeunesse Etrangère qui avaient le désir de connaître nos installations et nos organisations pouvaient venir, tout leur a été montré, absolument rien n'a été caché. Il n'existe aucune installation ni organisation de la jeunesse hitlérienne du temps passé qui n'a pas été montrée à nos hôtes étrangers, même l'instruction pré-militaire leur a été expliquée en détail.

Q.- En I939 surgit la deuxième guerre mondiale, avez-vous dans les derniers mois qui ont précédé la guerre, compté sur une guerre éventuelle ou avez-vous pris des décisions quelconques dans ce sens?

R.- J'étais convaincu qu'HITLER ne laisserait pas venir les choses au point qu'une guerre éclate. J'étais d'ac-

...

H0574-0050

cord sur le fait qu'il ne pouvait se faire aucune illusion sur le fait que les puissances de l'Ouest étaient décidées à se battre. Jusqu'au jour de la déclaration de la guerre, j'ai cru profondément que la guerre pourrait être évitée.

Q.- Avez-vous parlé avec des Chefs Militaires, ou avec des personnalités politiques, sur le danger de guerre et sur les intentions de maintenir la paix ?

R.- Non, ici je tiens à dire quelque chose au sujet de mes ~~confrèr~~ conversations avec les personnalités militaires. J'ai déjà expliqué précédemment qu'au cours des douze années de I933 à I944 et I945 - c'est à dire I3 ans -, j'ai parlé une fois ou deux avec le Maréchal KEITEL. Je me rappelle qu'une de nos conversations traitait uniquement d'une affaire toute personnelle. Pendant le même laps de temps, j'ai parlé avec le Grand-Amiral RAEDER je crois une seule fois. J'ai fait la connaissance ici à Nuremberg du Grand-Amiral DOENITZ. Le Général-Colonel JODL, je n'ai jamais eu de conversation officielle avec lui. Avec le Field-Marschall VON BLOMBERG décédé, si je me souviens bien, j'ai parlé une fois, ~~peu~~ peut-être deux. Je lui ai peut-être parlé pendant la durée d'une demi-heure. Avec l'ancien Chef de l'Armée VON FRITSCHE je n'avais absolument rien à faire, et n'ai eu aucune conversation officielle. J'ai été une fois son invité lorsqu'il avait organisé un concours de ski. Il m'avait très aimablement invité car il savait mon intérêt pour ce genre de sport. Avec son successeur VON BRAUTSCHISCH, en I933 lorsque j'étais à Koenigsberg et que j'ai fait un discours à la jeunesse, j'ai eu une conversation toute générale sur des principes d'éducation , et je ne crois pas que je lui

...

H0574 - 0051

ai parlé officiellement ou que je lui ai rendu visite ou que j'aie traité d'une question qui ne se rapporta pas exclusivement à l'éducation de la jeunesse, ou d'une question technique.

Ce sont les conversations que j'ai eues avec les personnalités militaires. Il me faut dire du reste, que je n'aurais pas eu le temps d'avoir des conversations avec une organisation de 8.000.000 d'êtres à conduire, à diriger. J'étais totalement absorbé par cette organisation et cela de telle sorte que je n'aurais pas eu la possibilité de prendre part à des conférences à Berlin ou à des discussions sur la situation, même si cela avait été possible, et si j'y avais eu mes entrées, ce qui n'était pas le cas.

Q.- Témoin, depuis 1932, vous étiez Chef du Reich, vous faisiez donc partie des plus grands chefs de groupe dans le cadre du Parti ? En cette qualité de Reichsleiter, n'avez-vous jamais, soit par HITLER ou par son représentant ou par d'autres personnalités politiques, été informé de la situation politique ?

R.- HITLER, je crois deux fois par an, convoquait les Reichsleiters et les Gauleiters pour leur faire une conférence, au cours de laquelle il révisait les évènements politiques. Jamais HITLER dans ce milieu n'a traité d'entreprises futures, tant militaires que politiques. ~~En conséquence, si~~.

Q.- En conséquence, si j'ai bien compris votre réponse, vous étiez fort surpris des évènements politiques extérieurs ?

R.- Certainement.

Q.- Il en était ainsi pour l'Anschluss de l'Autriche ?

...

H0574 - 0052

R.- L'Anschluss de l'Autriche, que j'ai accepté avecjoie, je l'ai appris si je me souviens parfaitement, lorsque je faisais un voyage en auto de Brunswick à Berlin. Je l'ai appris par radio. J'ai donc continué d'aller à Berlin. Je suis monté dans le train, et quand je suis arrivé à Vienne le lendemain matin, j'ai salué la jeunesse, les Chefs de la Jeunesse, qui, pour la plupart, avaient été très longtemps en prison et dans les camps de concentration, car ces gens avaient derrière eux un destin terrible.

Q.- Et pour la Tchécoslovaquie ?

R.- Je l'ai appris comme tous les autres Allemands, par la radio. Je n'en ai pas su davantage que n'importe quel autre Allemand.

Q.- Avez-vous pris part d'une façon quelconque aux négociations concernant l'accord de Munich avec CHAMBERLAIN,&DALADIER en I938.

R.- Non.

Q.- Quel étaitvotre avis ?

R.- Dans cet accord j'ai vu la base d'une paix durable, et j'étais parfaitement conaincu qu'HITLER tiendrait cet accord.

Q.- Saviez-vous quelque chose au sujet des négociations concernant la Pologne en I939 ?

R.- Non, j'ai appris les négociations qui ont mené à la guerre ici pour la première fois, dans la salle d'audience. De ces négociations je connais uniquement la version donnée officiellement par laradio, par l'office du Ministère de la Propagande, et je n'en sais pas davantage que tout autre sujet allemand.

...

H0574 - 0053

L'explication qu'a donnée HITLER au Reichstag, je la considérais comme absolument vraie, je n'en ai jamais douté, tout au moins jusqu'en 1943, et tout ce que j'ai entendu dire ici était pour moi du nouveau.

Q.- Témoin, le Ministère Public vous a reproché entre autres, dans votre livre "Jeunesse Hitlérienne", d'avoir publié des idées ...

C'est M. le Président le n° L-360.

Vous auriez utilisé l'expression 'espace vital', 'espace à l'Est', et vous auriez par là voulu exprimer que vous envisagiez des conquêtes de l'Allemagne en direction de l'Est, c'est à dire au détriment de la Pologne et de la Russie. Vous auriez considéré que ces extensions étaient nécessaires. Que dites-vous à ce sujet ?

R.6 Dans mon livre "Les idées de la Jeunesse Hitlérienne", autant que je sache, ce mot 'espace vital' n'a pas été employé, mais simplement le mot 'espace à l'Est', à savoir "en rapport avec un certain espace à l'Est", et dans une phrase auxiliaire, lors d'une description du devoir qu'a à accomplir la jeunesse, au point de vue des besoins coloniaux :"Il ne faut pas oublier que dans cette activité la jeunesse doit aussi penser à utiliser l'espace à l'Est'. C'était à l'époque où, dans notre jeunesse nous nous occupions tout particulièrement du problème de l'émigration. Le deuxième et le troisième fils du paysan quittait la campagne pour aller à la ville, j'ai fait un mouvement de mon propre compte dans celui de la jeunesse hitlérienne, à savoir le service de la campagne. Nous avions l'intention d'éviter ce flux de la jeunesse paysanne vers les villes, etlesjeunes qui habitaient la ville faisaient aussi leur devoir pour ce qui est de travailler la

...

H0574 – 0054

Bien entendu, je n'ai jamais songé à aucun concept de territoire russe, car politiquement, depuis que je m'étais occupé de l'histoire, je partais du point de vue que nous devrions reprendre la politique de Bismarck concernant la Russie. J'ai considéré une agression éventuelle contre l'Union Soviétique comme un propre suicide de l'Allemagne.

Q.- Témoin, aviez-vous en votre qualité de Chef de la Jeunesse du Reich Allemand; le droit de parler devant HITLER ?

R.- C'est-exact, mais le droit figurait plus ou moins sur le papier seulement. Pour expliquer cela clairement, je dirai qu'avant la prise du pouvoir, fréquemment j'ai pu faire des rapports à HITLER. En l'année I932 il vint souvent déjeuner chez moi. Il est évident qu'en présence de ma femme et des autres invités, nous ne traitions guère des questions politiques, tout particulièrement en ce qui concernait mon rayon d'action. Je pouvais rarement traiter du sujet qui m'intéressait : éducation.

En I933, autant que je m'en souvienne, je lui ai fait par deux fois un rapport. Une fois au sujet de la question finances concernant la jeunesse, et une autre fois en rapport avec le Jour du Parti de I933. Dans les années qui suivirent, j'ai, en moyenne, fait un rapport une fois ou deux par an, mais il m'est arrivé ce qui arrivait à tous ceux qui voyaient HITLER. Je lui proposais par exemple I5 points, nous en voyions trois ou quatre et je ne pouvais pas lui parler du reste car il m'interrompait. Il s'exprimait d'une façon très détaillée sur ce qui lui

...

H0574 - 0055

par aissait le plus important. J'essayais d'atteindre mon but en lui proposant des modèles d'installations sportives pour la jeunesse des Auberges de la Jeunesse. J'ai fait faire une exposition dans une salle de la Chancellerie du Reich, et j'ai profité de l'occasion lorsqu'il visitait l'exposition pour lui poser deux ou trois questions.

Il me faut dire ici - il me semble que je dois cela à la jeunesse - qu'HITLER s'occupait fort peu de la question de l'éducation de la jeunesse . Sur le terrain de l'éducation, je ne lui ai pour ainsi dire pas fait de propositions. La seule fois où il a paru s'intéresser à la question de l'éducation - je crois que c'était en I935 lorsqu'il me dit :"Je devrais m'occuper d'introduire la boxe dans les sports de la jeunesse".

J'ai fait cela, mais il n'a jamais assisté à un combat de boxe de ma jeunesse, malgré toutes invitations que je lui ai envoyées. Le Directeur des Sports et moi avons essayé de l'inviter souvent à des manifestations sportives, surtout pour le ski à Garmisch par exemple. Mais à part les Jeux Olympiques, il n'était pas possible de le décider à prendre part à une pareille manifestation.

Q.- Témoin, vous nous avez parlé de l'éducation pré-militaire, autant qu'on puisse en parler. Vous nous dites que cette question a eu un rôle extrêmement secondaire dans la formation de la Jeunesse Hitlérienne. Je vous prie donc, non pas en détail mais brièvement, de nous dire ce qui à votre avis, était le but principal de votre éducation de la jeunesse ?

R.- Des camps, construire des auberges, construire

...

H0574 - 0056

des installations de jeunesse, organiser des excursions individuelles et en groupe. Ensuite construction de nombreuses Auberges de la Jeunesse. Dans une seule année, en Allemagne, j'ai construit plus de I.000 foyers et auberges de la jeunesse. Ensuite j'ai fondé des écoles de formation professionnelle, j'ai organisé des manifestations sportives des jeunesses des deux sexes, des millions y ont pris part. Ensuite nos grands concours sportifs, notre travail de culture et nos jeux. Nous avions des chorales, nous avions des concerts de la jeunesse, nous créions des bibliothèques, et je vous ai déjà parlé de cette fuite des paysans vers la ville. Nous avons donc créé des services pour aider les paysans. Nous les avons dirigé vers cet idéal, c'est à dire travailler à la campagne, même en qualité de citadin, pour montrer aux enfants de paysans que la campagne était plus belle que la ville et qu'un jeune citadin aimerait aussi passer sa vie provisoirement à la campagne.

Il me faut parler des visites médicales que nous leur faisions passer, ainsi que des soins dentaires, ce furent là les principaux buts de notre organisation de jeunesse, mais de loin, ce n'était pas là tout ce que nous faisions.

Q.- M. le Président, ces idées, ces pensées et ces buts de l'accusé VON SCHIRACH sont précisés dans une série de documents qui figurent dans le Livre de Documents SCHIRACH, contenant ses oeuvres et ses discours. Il s'agit des documents VON SCHIRACH 23 à 29, 44 à 50, 66 à 74-a, 76, 79 80, 83. Tous ces documents traitent des questions que l'accusé vient de traiter à l'instant, et je prie le Tribunal de vouloir bien prendre acte de ces documents, pour me permettre de prouver les détails qu'il a donnés.

...

GM/I3

23/5/46

H0574 – 0057

J'en reviens à un point de ce programme, si je puis ainsi m'exprîmer, de la jeunesse hitlérienne, car le Ministère Public vous le reproche tout particulièrement : savoir votre collaboration avec la Confédération des Juristes, c'est à dire vos relations avec la vie juridique. Il m'intéresse de savoir pourquoi, vous, Chef de la Jeunesse du Reich, vous êtes occupé de problèmes juridiques ? Que vouliez-vous faire, et qu'avez-vous atteint comme but, je vous prie de me le dire brièvement car le Ministère Public vous le reproche d'une façon toute particulière ?

R.- Puis-je rappeler ici, que la jeunesse de l'Etat, était en somme un État en soi. Dans cet 'Etat de Jeunesse', toutes les professions étaient représentées, et même aussi tous les devoirs que l'on avait à remplir. La collaboration avec les juristes était devenue nécessaire pour notre jeunesse qui travaillait. Nous devions donner des conseils juridiques qui, au besoin, pouvaient leur assurer une protection dans le sens juridique. Je tenais à ce que les Chefs de la Jeunesse Hitlérienne qui avaient étudié le droit, reviennent dans ces organisations, pour assurer leur devoir et leur travail dans ces organisations elles-mêmes. De cette formation, est issue et s'est développée une grande organisation parmi la jeunesse. De même que l'Administration des Médecins, Nous avions aussi notre organisation médicale. Il me semble que nous avions un millier de médecins hommes et femmes. Ces juristes dont nous parlons, nous aidaient dans nos sections, pour l'organisation de notre jeunesse, ils nous aidaient à formuler les exigences que j'ai toujours soutenues, même avant la prise du pouvoir. ENsuite ils nous représentèrent dans l'Etat,

...

H0574-0058

à savoir pour les congés payés, les jours libres, etc.

Ce travail juridique de la jeunesse a provoqué la fondation de Collègus pour nos jeunes, dans les Universités de Kiel, et ailleurs, et avant tout il s'en est suivi que les exigences qu'au cours d'un discours de I936, destiné à la jeunesse, devant l'Académie du Droit Allemand, j'avais exprimées, furent satisfaites.

Q.- Un instant, c'est le document 63, M. le Président, il figure dans le Livre de Document SCHIRACH, c'est un extrait de "Archiv" I938.

M. VON SCHIRACH peut-être, pourrait nous expliquer brièvement quelles furent ses exigences en qualité de Chef de la Jeunesse Hitlérienne, vis à vis de la jeunesse, ceci au point de vue social ?

Vous avez parlé de temps libre, de jours libres, que voulez-vous dire par là ?

R.- En premier lieu, que le temps de travail pour les jeunes soit plus court, supprimer le travail de nuit.

Q.- Des jeunes ?

R.- Oui des jeunes, des femmes, et absolument le travail des enfants; Un week-end prolongé, un congé de trois semaines payé par an.

A Liegnitz en I937, j'ai constaté qu'alors 50 % encore de la jeunesse qui travaillait n'avait pas de congé payé, et que certains seulement avaient de I5 à I8 jours de congé par an, mais en I938 je suis arrivé à placer la jeunesse sous une certaine protection, de sorte que le travail des enfants était absolument interdit, cela protégeait la jeunesse de I6 à I8 ans. J'ai fait interdire absolument le travail de nuit. Les week-end prolongés que j'ai demandé ont été obtenu, et tout jeune avait droit à un congé de I5 jours

...

H0574-0059

au moins par an, C'est simplement ce que j'ai pu obtenir, et ce n'était qu'une partie de ce que je désirait .

Q.- Ce sont en sommes les exigences qui figurent dans ~~votre~~ vos documents 40 et 4I, 60-à-64, dont je prie le Tribunal de bien vouloir prendre acte.

Témoin, j'en arrive à un autre problème, qui concerne votre position à l'intérieur du Parti. Il y a quelque temps ici, on a montré un tableau qui donnait le détail de la composition du Parti. Est-ce que ce plan est exact, ou bien quelle était votre position à l'intérieur du Parti ?

R.- En rapport avec mon poste dans le Parti, ce plan n'est pas exact, tout au moins en tant qu'il donne la voie à suivre par les ordres qui étaient transmis.

D'après le plan que l'on a exposé ici, la voie hiérarchique aurait été la suivante : du Chef de la Jeunesse Hitlérienne, au Chef de la Chancellerie du Parti, de là à HITLER, et d'HITLER à la Direction de la Jeunesse du Parti. C'est un point de vue absolument faux; je ne faisais pas partie de la Direction du Parti, pour que mes ordres passent pas les Gauleiters et par les Chefs des Régions, mais j'étais le représentant de la jeunesse, et la tête de la jeunesse dans la Direction du Parti. De sorte que si l'on veut expliquer ma position par un graphique dans le cadre de la NSDAP, il faudrait faire une pyramide dont la tête principale, la pointe, c'est à dire mon service, se trouvait dans le Parti du Reich. J'étais le seul dans la Jeunesse, qui était lié avec le Parti.

Q.- Et les autres Chefs et sous-chefs de la Jeunesse ?

R.- Ils étaient peut-être individuellement des membres du Parti, pas tous, mais en tous les cas ils n'é-

...

H0574 – 0060

taient pas membres de la Gauleitung ou de la Kreisleitung. Toute l'organisation de la Jeunesse Hitlérienne était à côté du Parti, c'était une chose fermée et tout à fait à part.

Q.- Témoin, en votre qualité de Chef de la Jeunesse du Reich Allemand, vous étiez fonctionnaire du Reich?

R.- Oui.

Q.- Et depuis le Ier Décembre I936 je crois, vous étiez Chef d'une autorité importante dans le Reich, est-ce exact ?

R.- Oui. Depuis le Ier Décembre I936 seulement j'étais fonctionnaire du Reich, avec le titre de Chef de la Jeunesse du Reich Allemand.

Q.- Comme Chef d'une autorité du Reich, vous étiez vis à vis du Ministre de l'Intérieur, vis à vis du Ministre de l'Education, tout à fait indépendant ?

R.- Oui, c'était le signe de notre installation, en effet c'était le but que je voulais atteindre.

Q.- A la suite de cela, êtes-vous devenu membre du Cabinet du Reich comme on le prétend ?

R.- A mon avis non, pour la première fois j'ai entendu dire pour la première fois que j'étais membre du Cabinet. Je n'ai jamais pris part à une séance du Cabinet. Je n'ai jamais reçu un décret qui m'aurait nommé membre du Cabinet, et je n'ai jamais eu d'invitation à me rendre aux séances du Cabinet. Je ne me suis jamais considéré comme un de ces membres, et je crois que les Ministres non plus ne m'ont pas considéré comme membre du Cabinet.

Q.- Avez-vous d'une façon quelconque été mis au courant des décisions du Cabinet du Reich, par exemple vous a-t-on fait parvenir un compte-rendu ?

...

GM/I7

23/5/46

H0574-0061

R.-Non Jamais. Les décisions du Cabinet du Reich, en tant que celles-ci ont été données ~~entre~~ après le premier Décembre I936, je n'en ai eu connaissance que de la même façon que tout autre fonctionnaire ou employé du Reich, par le Journal Officiel, jamais on ne m'a fait parvenir de compte-rendu.

Q.- Lorsque vous devintes Chef de la haute autorité en Allemagne, avez-vous alors, si c'était nécessaire, reçu vos employés et votre personnel d'un Ministère ou comment vous êtes-vous procuré ce personnel ?

H0574 - 0062

R. - J'ai eu avec moi quelques chefs de Jeunesse qui travaillaient avec moi depuis de longues années, et je les ai fait nommer fonctionnaires. Je n'ai jamais une seule fois obtenu un fonctionnaire de Ministère pour traiter des questions d'organisation de la jeunesse. Toute la haute autorité si je m'en souveiens bien, ne comprenait pas plus de 5 fonctionnaires. C'était là un nombre restreint et nous en étions très fières. Nous avions ainsi un très grand devoir à remplir avec un minimum de personnes.

Q. - Témoin, je voudrais traiter ici d'une question qui, je crois, est très importante, à savoir les affidavits d'un certain Gregor Tiemer, dont vous avez déjà parlé. C'est un affidavit très étendu qui a été présenté par le Ministère Public sous le numéro PS 244I.

Témoin, avez-vous des détails à apporter au sujet de cet affidavit ? Le connaissez-vous ?

R. - Je suppose, d'après cet affidavit, que M. Tiemer était à l'Ecole américaine à Berlin, cela avant la guerre, et qu'il a dû écrire un livre qui traite vraisemblablement de la Jeunesse et de l'Education à l'école en Allemagne; cet affidavit serait un extrait de ce livre.

L'affidavit en lui-même; si on le considère en entier a, je crois, plus de signification propagandiste qu'objective. Je tiens à dire sans hésiter que, dans les toutes premières pages de la déclaration faite sous foi de serment, il est dit (au dernier paragraphe) qu'il y avait des combats de rue devant les écoles américaines, entre les écoliers juifs de l'école et de la jeunesse locale.

Avec les difficultés que l'école avait elle-même à surmonter, je pense que cela n'est pas de mon ressort, mais il me faut tout de même répondre au sujet des combats de rues hors

H0574 - 0063

N.D.2
LE 23 MAI
I5 H./I6 H.

Je n'ai jamais entendu parler de cela. En tous cas, j'en aurais su quelquechose, car la plupart du temps de cette année I938, je me trouvais à Berlin. J'aurais dû en entendre parler tout d'abord par l'Organisation de la Jeunesse elle-même qui devait rendre compte à ses chefs de ce qui se passait. Si de tels faits se produisaient, je l'aurais également appris par le Ministère des Affaires étrangères ; car si des jeunes gens américains avaient été offensés, le Ministère des Affaires Etrangères aurait adressé une protestation à l'Ambassadeur ; cette protestation m'aurait été présentée ou même on m'aurait téléphoné immédiatement.

Je ne puis que penser qu'il s'agit là d'une exagération formidable. L'Ambassadeur américain Wilson, je crois au printemps I939, était chez moi à et nous avons parlé de différentes questions en tête à tête. Je crois qu'en cette occasion ou même après, dans tous les cas, il m'aurait mis au courant de pareils incidents, si réellement de tels incidents s'étaient produits xxxxx.

Les pages suivantes de l'affidavit, je les connaissais jusqu'à la page 2. Il s'agit .....

LE PRESIDENT. - Dr. Sauter, le Ministère Public a vu combien de ces documents ? Combien d'attestations sous serment ont-elles été lues par le Ministère Public et déposées ?

Dr. SAUTER. - Je ne peux pas vous dire, M. le Président

H0574 - 0064

Mais, pratiquement, je pense que, quand le document est présenté, on le met en entièr à la connaissance du Tribunal.

LE PRESIDENT. - Non, non, ce n'est pas ainsi. Nous avons dit, à maintes reprises, que nous ne prenons acte que des documents qui ont été lus à la Cour, à moins qu'on ait eu des traduction de ces documents. Ce document a été déposé par le Ministère Public, et peut-être n'en a-t-on lu qu'une seule phrase à ce moment-là ? Vous, ainsi que l'accusé, devriez le savoir.

Dr.SAUTER. - Un ou deux paragraphes, et peut-être un bref paragraphe à la page 4I.

LE PRESIDENT. - Oui, oui, je vois. C'est à propos du discours à quoon a lu, c'est la seule partie qui a été lue ; c'est donc la seuls partie qui ait été déposée.

R. - Je puis peut-être traiter uniquement de la véracité de ces documents ; je ne veux pas m'occuper des détails. Je veux dire que c'est ici que Tiemer appuie son témoignage sur son propre serment.

LE PRESIDENT. - Ne croyez-vous pas qu'il faudrait faire remarquer à l'accusé quelela a été lu, et lui demander ce qu'il en pense.

Dr. SAUTER. - M. le Président, dans l'affidavit STiemer on prétend rapporter des paroles que l'accusé aurait dites à la Jeune Hitlérienne, c'est-à-dire ....

LE PRESIDENT. - Un extrait de ce document a été lu ; si vous voulez déposer le restant des documents, vous avez le droit de le faire. Je crois que le mieux serait de s'occuper du passage qui a été lu déjà, puisque le reste n'a pas été déposé.

H0574 - 0065

Dr.SAUTER. - Mais, Monsieur le Président, cela est impossible, car, dans d'autres endroits, vous n'avez pas....

Le PRESIDENT. - Je dis que vous pouvez utiliser les extraits, si vous le désirez.

Dr.SAUTER. - Je voudrais prouver ici que les déclarations de Tiemer n'étaient pas exactes. C'est pourquoi je suis en train de traiter de cette question avec l'accusé.

LE PRESIDENT. - L'accusé semble dire que cette attestation sous serment ne serait pas tout à fait vérédique. C'est cela que vous voulez faire ressortir ?

Dr. SAUTER. - Oui, je vous apporte la preuve que les déclarations de M. Tiemer ne sont pas exactes. Moi, je veux vous apporter la preuve que, effectivement, M. Tiemer n'a pas dit la vérité.

LE PRESIDENT. - Dr. Sauter, il y a un extrait de cette attestation qui a été déposé ; vous pouvez vous occuper de la question du crédit qu'on peut accorder à la personne qui a fait cette attestation.

Dr.SAUTER. - Témoin, M. Tiemer a, dans son affidavit, fait des déclarations sur les mots d'ordre que vous auriez donné à la Jeunesse hitlérienne. Le Tribunal se rend compte que ce furent ces mots d'ordre dans l'affidavit Tiemer que vous auriez donnés à la Jeunesse Hitlérienne. Le Tribunal sait ce que furent ces mots d'ordre dans l'affidavit Tiemer, mais je vous prierais de dire quels étaient les mots d'ordre, de I933 , aux années ou vous y étiez.

R. - M. Tiemer indique ces mots d'ordre à la page I6 du document anglais.

M. TIEMER dit que, en I933, le mot d'ordre était

H0574 - 0066

pour la Jeunesse Hitlérienne et signifiait "un peuple, une nation en fureur". En réalité, l'année I933 fut l'année de l'unification.

Q. - Que voulez-vous dire par "unification" ?

R. - En cette année-là, la jeunesse allemande s'est fusionnée en une seule unité.

Q. - Témoin, je passe quelques années et j'en arrive à l'année I938. Quel était le mot d'ordre pour l'année I938, pour la Jeunesse Hitlérienne ?

R. - L'année I938 était l'année de la comprehension. Le mot d'ordre aurait été : "tous les gens doivent avoir un avion".

Q.- et en I939, quel était-il ?

R. - Le mot d'ordre était "l'année du devoir.... M. Tiemer dit "la jeunesse hitlérienne est en marche".

Q. - Et en I940 ?

R. - Lannée I940, c'était l'année de la défense et Tiemer dit que nous marchions contre l'Angleterre. Je tiens à dire que le mot d'ordre de I933 "un peuple, une nation en fureur" n'est valable que pour I938, lorsque Hitler partit pour l'Autriche. Avant ce mot d'ordre, rien n'avait jamais existé. Jamais ce ne fut un mot d'ordre pour une année dans la Jeunesse hitlérienne.

Q. - Témoin, il nous faut accéder au désir du Tribunal et ne pas nous occuper plus longtemps de l'affidavit Tiemer, sauf sur le point que le Ministère Public discute, à savoir le reproche que l'on vous a fait sur votre anti sémisme.

Je passe les autres déclarations de M. TIEMER, et j'en arrive à mon discours de

H0574 – 0067

N.D.7
LE 25 MAI I946
I5 H./I6 H.

Je vous prie de nous dire tout d'abord comment il se fait que M. Tiemer prenne position contre cela. M. Tiemer prétend que, lors d'une réunion d'Etudiants de Heidelberg - je crois à la fin de I938 ou au début de I939 - j'aurais fait un discours contre les Juifs dans le cadre d'une manifestation d'étudiants nationaux-socialistes. Il dit que, à cette occasin j'aurais loué des étudiants à cause de la destruction de la synagogue de Heidelberg et que, ensuite, j'aurais fait défiler les étudiants devant moi et que je leur aurais distribué des médailles et des certificats.

Je tiens tout d'abord à dire ce qui suit : mon activité dans le mouvement estudiantin, je vous l'ai déjà décrite. En l'année 1934, sur le désir du représentant du Fuehrer, Rudolf Hess, je renonçais à la direction du mouvement estudiantin en sa faveur C'est alors qu'il a installé les organisations d'étudiants, et, à partir de ce moment là, je n ai pas du tout parlé dans les réunions d'étudiants. Autant que je m'en souvienne, en été I937, je suis allé à Heidelberg pour parler à la Jeunesse ; c'était un an et demi avant que M. Tiemer n'en parle. J'ai en effet assisté à des jeux, mais cela n'entre pas en ligne de comptes. Je n'ai aucun souvenir d'une réunion de ce genre; je ne me souviens pas davantage , lors des programmes juifs de I938, avoir pris position officiellement envers ces programmes. et si je l'avais fait, je dirais comment je l'ai fait.

Tiemer dit qu'un jour viendrait où les étudiants d'Heidelberg prendraient place cote à côte avec les autres étudiants pour conquérir le monde pour l'idéologie du nazisme. Jamais, je n'ai parlé publiquement à la Jeunesse de cette ffaçon ou même

H0574 - 0068

dans un cadre restreint. Ce ne sont pas là mes paroles ; je ne me suis jamais exprimé ainsi. Jamais je n'ai distribué aux étudiants des décorations ou des certificats ; je n'étais pas en pouvoir de le faire. Seul, le Chef de l'Etat était en mesure de les distribuer, et moi, j'avais uniquement le droit de donner les médailles d'or de la Jeunesse Hitlérienne. J'en ai simplement donné à des gens qui avaient rendu des services extraordinaires pour des questions d'éducation, mais jamais à des étudiants inconnus.

Q. - Témoin, je vous prie de me dire si cette Conférence auprès des Etudiants d'Heidelberg, en I938, a effectivement eu lieu, et si vous y avez parlé de la destruction de la synagogue. Est-ce vous qui l'avez faite ; ne vous occupiez-vous plus du mouvement estudiantin depuis de longues années ? Vous ai-je bien compris ?

R. - Je n'avais plus rien à faire avec ce mouvement ; je ne me souviens pas avoir parlé dans une manifestation semblable. Il est absolument impossible que cette manifestation avec des étudiants ait même jamais eu lieu.

Q. - Avez-vous l'affidavit entre les mains ?

R. - Oui, mais je ne trouve pas la page.

Q. - On lit (je traduis en allemand) : le petit chef des étudiants "bedonnant"...

R. - Oui, c'est cela, en effet.

Q. - Il s'agit sans doute de vous ? Je me rapporte, en rapport avec cela également, à l'affidavit qui figure dans le livre de documents Schirach ; c'est le n° 3. Il s'agit d'une déclaration sous foi de serment d'un certain individu qui, à partir du ler mai, était occupé comme Secrétaire auprès de l'accusé Von Schirach et qui, dans sa déclaration sous foi de serment, sous le chiffre I6 (ce doit être à la

H0574 - 0069

page 22 du Livre de documents) donne des détails et déclare que l'accusé, à cette époque dont nous parlons, ne se serait pas du tout trouvé à Heidelberg. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire cette déclaration faite sous foi de serment, je vous prie de bien vouloir en prendre acte comme preuve.

Dr. SAUTER. - Témoin, vous avez parlé, dans un autre rapport, du fait que vous ne croyiez pas les officiers capables de diriger la Jeunesse. Je désirerais savoir combien de membres du Corps des Chefs de la Jeunesse Hitlérienne en I939, lors de la déclaration de guerre, étaient officiers de réserve de la Wehrmacht ?

R. - J'estime que le Corpsdes Chefs de la Jeunesse Hitlérienne comportait environ I.300 Chefs de Jeunesse. Ce sont les Chefs de Districts, les Chefs de Départements, et les collaborateurs des états-majors. Sur ces I.300 Chefs de Jeunesse, 5 à I0 étaient des officiers de réserve.

Q. - Et combien d'officiers d'active aviez-vous à ce moment-là ?

R. - Les officiers d'active n'étaient et ne pouvaient pas être Chefs de la Jeunesse.

Q. - Pourquoi ?

R. - Ces officiers n'étaient pas autorisés à être membres du parti ou de ses formations.

Q. - Qui était resp onsable de l'Education physique et des Sports dans la Jeunesse hitlérienne ?

R. - Le Chef qui était également Chef ~~de la Jeunesse~~ des Sports du Reich pendant l'année olympique. Nous avons collaboré étroitement, et il s'est mis à mes services en décembre ou novembre I936 ; et, sous mes ordres, il portait la responsabilité pour toute l'éducation physique des garçons et des filles.

H0574 - 0070

Q. - Est-ce que M. Von Ischammer une Osten, bien connu dans le monde international sportif était officier, de profession ?

R. - Si ms souvenirs sont bien exacts, lors de la première guerre mondiale, il avait été officier ; puis, il avait quitté l'armée pour devenir cultivateur de profession ; il ne s'est occupé des questionsd'Education physique et de Sports que lors des années ultérieures. L'un de ses frères est officier d'active ; c'est ainsi que cette idée à pu naître.

Q. - Est-ce que M. Vob Ischammer und Osten était officier, lors de la seconde guerre mondiale?

R. - Non.

Q. - Alors, vous souvenez-vous qu'on a produit un document ici - c'est le Ministère public soviétique qui l'a produit - au sujet d'un rapport provenant d'Heidelberg, rapport dans lequel il est affirmé que la Jeunesse Hitlérienne , sous la Direction de laJeunesse du Reich, aurait fait des cours pour les Je nes Polonais, afin de se servir de ces Jeunes comme espions et parachutistes. Vous nous avez, aujourd'hui, déclaré que vous preniez la responsabilité totale pour la Direction de la Jeunesse Hitlérienne ; voulez-vous nous parler de cette question ?

R. - Nous n'avons pas du tout donné d'instructions en ce sens. Si Heydrich, sans ma connaissance et sans celle de mes collaborateurs, a recruté des agents en Pologne, je ne puis le dire. Même, je ne sais pas s'il les a utilisés en ce sens. Je n'ai jamais moi-même fait donner de cours pour les agents et une instruction de parachutistes ne pouvait être faite par moi, parceque je n'étais pas au courant des questions d'aviation.

H0574 - 0071

Unet elle instruction n'était nécessaire que dans le cadre de l'aviation.

Q. - En votre qualité de Chef pour la Jeunesse du Reich et de Chef Directeur de l'Education de la Jeunesse, pouvez-vous déclarer sur votre serment qu'avant ce procès vous n'aviez jamais eu connaissance de telles choses ?

R. - Oui, je puis répondre sur mon serment. Je voudrais ajouter que peu avant la guerre, de jeunes évacués vinrent en grand nombre chez nous, mais ceux-là, évidemment, ne pouvait pas retourner en Pologne. Les persécussions des Allemands en Pologne sont un fait historique.

Q. - Témlin, le Ministère Public, a fait valoir que, dans les jeunesses hitlériennes, on chantait une chanson disant "l'Allemagne nour appartient aujourd'hui, et demain, le monde entier nous appartiendra". C'est ainsi que cette chanson était intitulée. On aurait exprimé ainsi le désir de conteste de la jeunesse hitlérienne. Est-ce exact ?

R. - Le texte original de la chanson de se trouve ici dans un document, et dit "aujourd'hui, l'Allemagne nous entend, et demain, le monde entier nous entendra". Mais moi-même, j'ai connaissance que, de temps à autre, la chanson aurait été chantée sous la forme citée ici ; et j'ai promulgué une interdiction défendant que cette chanson sit chantée autrement que dans le texte original, comme j'ai aussi défendu que la chanson "Victorieusement, nous allons battre la France" soit chantée.

Q. - Pourquoi avez-vous interdit cela ?

R. - Parceque cela était contraire à mes conceptions de politique étrangère.

H0574 - 0072

Q. - M. le Président, je vous remets le texte exact que je me suis procuré dans un livre de chansons ; c'est le numéro 95 du livre de documents Schirach.

En rapport avec la question de savoir si la Jeunesse Hitlérienne préparait militairement la jeunesse, je voudrais vous poser la question suivante : Est-ce que l'instruction, à savoir l'éducation physique et sportive de la Jeunesse se limitait aux garçons.

R. - Naturellement, toute la jeunesse reçut une éducation physique.

Q. - Donc aussi, les

Est-il exact que les efforts pour l'éducation physique et pour l'instruction sportive de la Jeunesse s'appliquaient également à des infirmes, des aveugles, et d'autres jeunes qui étaient exclus de toute utilisation militaire ?

R. - J'a admis dans la Jeunesse Hitlérienne les aveugles, les sourds et les infirmes ; pour les aveugles, j'avais des hebdomadaires et je faisais éditer des livres. Je crois que la Jeunesse hitlérienne était la seule organisation en Allemagne qui admettait et administrait de telles choses, à part les organisations prévues pour cela.

Q. - A ce propos, M. le Président, voudriez-vous prendre connaissance du document n° 27 du livre de documents Schirach. Il s'agit là d'un article assez important, sous le titre "incorporation de Jeunes informes dans la Jeunesse hitlérienne". Dans ce livre de documents Schirach, document n° 27, page 59, il est question surtout des sourds, des aveugles, qui devraient être éduqués pour pouvoir occuper des professions.

H0574-0073

M. DODD. - M. le Président, pendant toute la journée, je me suis abstenu de faire des objections, mais je pense que cela va beaucoup trop loin. Nous avons porté aucune accusation contre ce témoin au sujet des dourds, des aveugles, etc.. Il n'y a aucun rapport contre lui à ce sujet et nous n en finirons jamais, si cela continue ainsi.

LE PRESIDENT. - Dr.Sauter, le Tribunal a écouté de rapport assez long de l'éducation de la Jeunesse hitlérienne, mais, ne pensez-vous pas que vous devriez passer à quelquechose de plus particulier, maintenant. Nous avons maintenant une idée assez équitable de ce qu'était l'éducation de la Jeunesse Hitlérienne ; nous avons tous les documents sous les yeux.

DR.SAUTER. - J'essayerai, M. le Président, de me conformer au désir du Tribunal, pour autant que cela sera possible.

Témoin, est-il exact,que vous avez personnellement intercédé auprès de Hitler afin d'éviter que des institutions purement militaires soient à nouveau ouvertes.

R. - C'est exact, j'ai limité la réouverture de ces institutions.

Q. - Je passe maintenant à un autre chapitre. On reproche à l'accusé la destruction des organisations de Jeunesses protestantes et catholiques. Qu'avez-vous à répondre à cela ?

R. - j' en dirai d'abord ce qui suit : Comme je l'ai déjà exposé, je désirai réunir toutes les jeunesses ; je désirais également que les mouvements - pas très importants - protestants, et les mouvements -importants - catholiques, fassent partie de la Jeunesse Hitlérienne, surtout parcequ'une partie

N.D.I4
LE 23 MAI I946
I5 H./I6 H.

H0574 – 0074

de ces mouvements ne se limitait pas à l'exercice professionnel, mais concurrençait la Jeunesse Hitlérienne par son éducation physique, par ses excursions, par ses camping, etc.. Dans ce fait, je voyais un danger pour l'union de l'Education nationale. Et surtout, je sentais que beaucoup de jeunes venaient vers la Jeunesse Hitlérienne et quittaient les organisations religieuses ; beaucoup de prêtres étaient également nazis ; je sentais donc que le développement devait être le suivant : tous les jeunes gens viendraient dans la Jeunesse Hitlérienne ; les prêtres les administreraient pour leur profession, et l'éducation sportive se ferait par les Chefs de Jeunesse.

H0574-0075

L.C. 1
25 mai 1946
15 h. à 17 h.

En 1933 ou 1934, je crois, le Reichs Bishop Mueller avec l'évêque protestant Bischop Oberheidt, me proposèrent de transférer lesorganisations de jeunesse protestante dans les jeunesses hitlériennes. Naturellement, je me réjouissais beaucoup de cette proposition; je l'acceptais. A cette époque, je n'avais aucune idée qu'à l'intérieur de l'Eglise Protestante, une résistance existait contre l'Evêque du Reich Moeller. J'en ai seulement eu connaissance plus tard. Je le croyais compétent pour agir au nom de l'Eglise protestante et ~~ax~~ aussi l'Evêque qui l'accompagnait avait cette impression. Je crois encore aujourd'hui que Mueller avait fait cet acte d'incorporation volontaire de la jeunesse protestante dans la jeunesse de l'Etat pour exprimer le désir de la majorité de la jeunesse protestante; car dans mon activité ultérieure comme chef de jeunesse j'ai toujours rencontré d'anciens chefs de jeunesse protestante qui travaillaient maintenant chez moi avec boncoeur.

Dans l'incorporation de la jeunesse protestante je voudrais souligner cela tout de suite, le service religieux des jeunes ne fut nullement limité ou empêché. Cette limitation de ces services n'a jamais eu lieu en Allemagne ni à cette époque ni plus tard . Comme la jeunesse protestante en raison d'un accord entre l'Eglise et les Jeunesses Hitlériennes était incorporé,iln'y eut pratiquement ~~aucun~~ aucune dispute pour l éducation des jeunes entre l'Eglise Catholique et la Jeunesse Hitlérienne.

Au mois de mai ou juin 1934, personnellement j'ai demandé de participer aux négociations pour les divergeances existant entre l'Eglise Catholique et la Jeunesse hitlérienne. Je désirais éliminer ces divergeances. Je considérais comme très important d'obtenir un accord sur ce

H0574 - 0076

terrain, et réellement je participais à ces conférences en juillet 1934 au Ministère de l'Ibtérieur sous la présidence du Ministre de l'Intérieur Frick.

Du côté catholique l'Archevêque Brober et l'Evêque Berning représentaient le côté catholique, et à cette époque j'ai proposé une formule pour la collaboration qui fut accueillie favorablement du côté catholique et je crois ainsi avoir trouvé la base d'une pacification.

Les conférences malheureusement furent interrompues le 29 Juin au soir. Le 30 juin nous vécumes le soi-disant putsch de Roehm et les pourparlers ne furent pas repris. Ce n'est pas de ma faute, je n'en porte donc pas la responsabilité. Hitler ne désirait nullement tirer des conséquences du Concordat. Moi-même j'avais le désir de réaliser cet accord et je crois que les représentants de l'Eglise au cours d'entretiens ultérieurs avec moi ont dû déduire que les difficultés ne provenaient pas de moi, pas de ma personne. ~~Je crois que surtout~~ L'evêque Berning m'a rendu visite en1939 , nous avons discuté des questions en suspens au sujet de la direction de la jeunesse, et je crois qu'il m'a quitté avec l'impression que ce n'était pas à moi qu'il désirait faire des difficultés.

A cette époque les difficultés ~~étaient~~ venaient déjà dans l'influence de plus enplus croisaantes de Martin Bormann qui repoussait absolument tout accord entre les services du parti ou les jeunes du parti et l'Eglise. Au cours de cette dispute au sujet de l'incorporation des mouvements de jeunesse il y eut des discussions en public. Je parlais lors ~~des~~ dans différentes réunions; du côté du clergé il y eut également des déclarations; suivant lessituations elles étaient plus ou moins vives.

H0574 - 0077

L.C. 3
25 mai 1946
16 à 17 h.

Q.- Témoin, est-il exact, qu'en1937,vous avez fait un accord avec l'Eglise dans ce sens qu'en principe la jeunesse hitlérienne pendant les heures de messe, le dimanche, ne voulait pas faire de service pour que les enfants puissent se rendre aux messes ? et ensuite, que vous eûtes de nombreuses difficultés en raison de cet accord.

R. - C'est exact.

Q. - Voulez-vous nous dire celabrièvement.

R. - Je ne crois pas qu'onpuisse parler d'un accord avec l'Eglise. Si je me souviens bien en raison de nombreuses lettres reçues reçues du clergé, j'ai promulgué une ordonnance qui correspondait au désir exprimé par ces lettres.J'ai promulgué cette ordonnance, et j'ai déduit des nombreux affidavits que les chefs de jeunesse m'ont envoyé ces derniers temps, que cette ordonnance avait été suivi avec beaucoup de soin.

Il y eut des difficultés en raison de cet attitude dans la Chancellerie du parti. Bormann était naturellement un adversaire d'une telle conception pour l'Eglise , et Hitler lui-même ;et je ne sais pas si cèest en rapport avec cette ordonnance, mais certainement avec le règlement des questions litigieuses entre l'Eglise et la direction de la jeunesse, Hitler correctement une fois....

Q. - Témoin, j'ai sous les yeux unpetit livre qui a comme titre :" Une bonne année 1944é avec sous-titre :" Don du Service Spécial de la Guerre du Reich Leader Baldur Von Schirach, pour Noêl".

H0574-0078

L.C. 4
25 mai 1946
16 à 17 h.

Je remets ce livre comme document n° 84, p. 55. Il y a une image de la Madone. p. 54 se trouve unpoême chrétien de la plume de l'accusé, sous le titre 1" Noêl Bavarois". et à la moitié inférieure de cette page 54, se trouve la fameuse prière de Wessobrunner", la prière la plus ancienne de langue allemande datant du 8° siècle.

Témoin, est-il exaft qu'en raison du contenu chrétien de ce livre vous rencontriez des difficultés du côté du Reichsleiter Bormann ?

R._ C'est exact.

Ce livre a été édité pour 80 ou 100.000 soldats. Je les ai envoyés au front. Je n'ai rien entendu directement par Bormann pour cette raison, mais subitement il exigea ;10 exemplares de ce livre, et j'appris dans l'ouvrage du Fuehrer du G.Q.G. qu'il se servait de ce livre pour agir contre moi près d'HITLER.

Je voudrais encore ajouter que de tout temps de ma vie pour autant que je me sois exprimé dans la collection de mes poêmes que je me suis exprimé comme dans celui-ci. et également dans le livre de poêmes "Le Drapeau des Persécutés" , malheureusement, je ne l'a i pas sous la main. Il contenait mes poèmes révolutionnaires de combat, tous des poèmes à conten chrétien que la presse du Parti n'imprimait pas dans les journaux, et c'est pour cela qu'onn'en a pas eu connaissance comme de mes ~~ordres~~ autres vers. Mais je désire exprimer très clairement que je suis ~~oppos~~ un adversaire des organisations de jeunesse confessionnelles et tout aussi clairement je désire exprimer que je n'étais nullement un adversaire de la religion chrétienne.

H0574 – 0079

Q. - Pas un adversaire ?

R. Naturellement.

Q. - Avez-vous quitté l'Eglise ?

R. Malgré diverses invitations de Bormann je n'ai jamais quitté l'Eglise.

Q. - Monsieur le Président, puis-je prier le Tribunal de prendre connaissance des documents 85 à 93 du Livre de Document Schirach ? Ce sont des documents de mon activité de chef des jeunesses du Reich, et qui font connaitre mon attitude pour la questionreligieuse.

Puis-je dire encore quelque chose à ce sujet. Dans mon attitude religieuse je me suis toujours appliqué à faire prendre les ~~expressions~~ opinions exprimées dans "Wanderjahre" sur la religion catholique. Je désire dire que je me suis trompé dans mon éducation puisque j'étais d'avis qu'une chrétienneté positive existe à l'extérieur de l'Eglise

Jamais je n'ai parlé contre la religion et publiquement je désire dire ici que j'ai exprimé ma confession devant les jeunesse pour la personne et la théorie du Christ. Devant les éducateurs de monmouvement j'ai parlé de Jesus-Christ comme la plus forte personnalité d'education du monxde et je crois, Monsieur le Défenseur, que vous avez quelques documents à ce sujet dans votre main.

R. - Oui, j'y reviendrai. Je désire parler maintenant d'un autre chapitre, témoin.

1940. Vous avez démissionné de votre poste de chef de Jeunesse du Reich ?

H0574 - 0080

R. - Oui.

Q. - Votre place fut occupée par Axmann, mais vous restiez en liaison avec l'education des jeunes par quelques services ?

R. - Par l'Office du Reichsleiter pour l'Education de la Jeunesse.

Q. - Et vous eutes encore un autre titre ?

R. - Oui, je fus chargé par le Fuehrer de l'Inspection des Jeunes.

Q. - Est-ce que c'était seulement un titre ou un service ?

R.- C'était un service puisque l'Office du Reichleiter concernait le travail des jeunes dans le secteur du parti. Le chef de Jeunesse du Reich allemand -lequel était mon successeur Axmann- avait également des fonctions dans l'Etat, et pour cela je devint compétent par mesfonctions d'inspecteur

Q. - Comment avez-vous démissionné comme Reich Youth Leader, et pourquoi vous a-t-on envoyé justement à Vienne comme gauleiter ? Que dites-vous à ce sujet?

R.- A la fin de la campagne de France à laquelle j'avais participé comme simple homme d'infanterie, j'étais à Lyon.lorsqu'un radiogramme ou une dépêche du G.Q.G. du Fuehrer arriva et mon chef de compagnie m'informa que je devais me présenter au G.Q.G. du Fuehrer. Je

H0574-0081

m'y rendis immédiatement et au G?Q?G? qui se trouvait alors dans la Forêt Noire, je vis le Fuehrer en conversation avec le Ministre des Affaires Etrangères Ribbentrop. J'attendis quelque temps, je crois 15 minutes ou 20, jusqu'à ce que l'entretien soit terminé, et je me présentais à Hitler en plein air devant le Casino devant lequel plus tard nous avons tous pris notre repas. 10 minutes après, avoir été présenté à Hitler il m'informade la chose suivante : je devais lui proposer un successeur pour la direction de la Jeunesse; il avait l'intention de me charger du Gau du Reich de Vienne.

Immédiatement, je proposais moncollaborateur Axmann, nonpas unhomme d'education physique ou d'éducation militaire, mais un homme du travail social pour la jeunesse, parce que j'insistais surtout là-dessus. Il a acdepté.

LE PRESIDENT. - Dr Sauter, nous n'avons pas à parler des qualités relativez à Axmann, à sa personne physique; ce n'est pas intéressant pour le Tribunal de savoir comment était son successeur.

DR SAUTER. - Axmann était le successeur, comme Reich Youth Laeder.

LE PRESIDENT. - Ce que je vous demandais, c'était : est-ce intéressant pour le Tribunal de savoir quelles étaient les qualités physiques de Axmann . Certainement cela ne nous intéresse en rien.

DR SAUTER. - Ah, non, je ne crois pas... M. Von Cshirach, vous pouvez être plus bref sur ce point.

R.- Hitler me dit alors que je devais garder mes fonctions de chef de l'Education de la Jeunesse, et

H0574-0082

que je devais en même temps ~~xxxxxxxx~~ occuper la place de Buerckel à Vienne et qu'il y aurait là de nombreuses difficultés au point de vue culturel. Je devais surtout entretenir desmonuments cultures, théâtres, galeries, bibliothèques, etc... etc.. et m'occuper des ouvriers de la ville.

J'objectais que je ne pouvais exécuter ce travail culturel qu'indépendemment de Goebbels. Hitler m'avait promis que mon indépendance serait maintenue et plus tard il n'a pastenu sa promesse.

A la fin, il dit qu'il déporterait la population juive de Vienne, qu'il en avait déjà informé Himmler ou Heydrich, je ne sais plus lequel, ou qu'il les en informerait plus tard., ajoutant que Vienne devait devenir une cité allemande et ceci en liaison avec une évacuation de la population tchèque. C'est ainsi que cet entretien se termina. Je n'eus pas d'autres instructions pour mes fonctions, et le déjeuner eut lieu en commun comme d'habitude. Je fis mes adieux. Je me rendis à Berlin afin de parler à des collaborateurs.

Q. - Vienne était considérée à cette époque, si je suis bien informé, comme le Gau le plus difficile du Reich ?

R. - C'est là qu'était le problème le plus dur pour concerc parmi ceux intéressant tous les Gau.

Q. - Pourquoi ?

R. -Je n'ai eu connaissance des dé-

H0574 - 0083

tails qu'après ~~xxx~~ avoir eu reçu mes fonctions d'Hitler et ce sont d'autres personnes qui m'en ont informé à Berlin.

A Vienne, il y eut un grand refroidissement après les premières ovations au sujet de l'Anschluss. M. Buerckol, monprédecesseur avait fait venir de nombreux fonctionnaires de l'extérieur. Le système administratif allemand qui n'était nullement plus pratique ou plus opportun que le système autrichien y fut introduit. Ily eut certaines superorganisations du point de vue administratif. et ily avait une politique religieuse plutôt intolérable. Il y eu des ~~démonstrations~~ manifestations et le palais de l'archevêque a été endommagé. Les théâtres et les autres lieux culturels n'étaient pas administrés comme il le fallait. A Vienne on avait une grande déception. Avant de m'y rendre ~~jéé~~ fus informé que si onparlait le patois nord allemand dans le tramway les Viennois prenaient aussitôt envers ceux qui parlaient ainsi une attitude peu favorable.

Q. - Quelles fonctions aviez-vous à Vienne ?

R.- A Vienne, j'avais le service de Commissaire de la zone de défense 17, mais seulement jusqu'en 1942. Là deux administrations communales, les administrations de l'Etat. En outre, j'étais commissaire de la défense du Reich pour le district 17. .. mais je viens de le dire. Le district fut subdivisé et chaque gauleiter de district devint sonpropre commissaire de défense du Reich.

Q. -En plus vous étiez gauleiter ?

R. - Oui, en plus j'étais Gauleiter, j'avais donc le fonctionnat le plus important du parti.

H0574-0084

Q; - Vous réunissiez en sorte l'Etatn la ville et le parti à Vienne ?

R.- Oui.

Pour l'administrationde l'Etat un représentant était nommé, c'était le Président du Gouvernement. Pour l'administration communale, le représentant était le maire et pour le parti l'adjoint ou Gauleiter à Vienne portait le titre de Gauleiter. Je ne voudrais en rien diminuer ma responsabilité pour ce Gau par toutes ces explications. Les Gauleiters très compétents qui me représentaient doivent être couverts par moi. Je veux simplement éclaircir ma position.

Q; - Quelles fonctions aviez-vous comme commissaire de la Défense du Reich ? Est-ce que cela était une situation militaire ou quoi ?

R.- Ce n'était nullement une fonction militaire, mais le commissaire de la Défense du Reich était tout simplement le chef de l'administration civile, et contrairement à l'ordre existant lors de la première guerre mondiale où le chef de l'administration civile était sous les ordres du général commandant en chef, pendant cette guerre, le Commissaire de la Défense du Reich lui, était coordonné avec lui et non pas subordonné.

Les devoirs de Commissaire de la Défense du Reichn c'est ainsi que je les comprenais : demander de temps en temps les questions les plus urgentes de ravitaillement, de transport, de ravitaillement en charbon, surveil-

H0574-0085

ler les prix pour les administrations subordonnées aux district 17. Il y eut différentes conférences, je crois qu'il y en avait trois, mais en 1942, le nouveau réglement est venu dont j'ai parlé tout à l'heure.

Il y eut plusieurs réunions; En1942 l'organisation que j'avais mentionnée pris place. Bormann succèda au Reichsmarshal . Le Maréchal du Reich était d'avis que le Commissaire de Défense du Reich devait défendre tout un district et Bormann désirait que ce Gauleiter soit commissaire de la Défense et à partir de 1942, je n'étais plus que commissaire de la Défense pour Vienne.

Q. - Une ordonnance venait à cette époque. Voulez-vous me dire à quelle époque vous en avez eu connaissance ? C'éait une ordonnance de Bormann qui disait :pas plus de deux gauleiters ne doivent se réunir.

R.- Ce n'est pas une ordonnance de Baumann c'est un ordre de Hitler. Je dois l'expliquer brièvement. Puisque le Commissariat de l'Etat du Reich était subdivisé je pouvais au besoin de temps en temps avec les gouverneurs du Reich des autres provinces prendre contact pour les les questions les plus importantes, afin de régler les questions les plus urgentes de notre ravitaillement. Mais je crois qu'en 1943, le Dr Ley vint me trouverà Vienne, et me remis officiellement unordre du Fuehrer d'après lequel il serait considéré comme illégal (cèest ainsi qu'il s'exprimait) que plus de deux gauleiters se réunissent pour une conférence. J'ai regardé le Dr Ley sans pouvoir proférer une parole et il me dit : il ne s'agit pas seulement de vous, il s'agit d'un autre gauleiter qui a eu une conférence avec plusieurs de ses collègues, et ce fait est

H0574-0086

conidéré comme complet.

Témoin,lorsque vous étiez à Vienne, avez-vous eu une autre mission demandant beaucoup de temps. Voulez-vous le dire brièvement.

R. - J'étais juste en train de prendre mes fonctions à Vienne, lorsqu'enoctobre 1940, je reçus l'ordre de me rendre à la Chancellerie du Reich.

Q.- Soyez bref.

R. - Oui. Hitler personnellement m'a donné l'ordre de refaire évacuer toute la jeunesse allemande des territoires menacés de bombardement, et en même temps d'évacuer les mères et les petits enfant, et ildisait que cela devait commencer par Berlin et s'étendre ensuite dans tout le Reich. Il disait que ~~l'éducation~~ l'instruction était maintenant sans importance, que ce qui importait c'était de maintenir l'honneur et la vie des jeunes. Mais immédiatement j'ai demandé qu'onme donne la possibilité de créer un organisme d'éducation. Je l'ai fait, je ne veux pas rentrer dans les détails.

Une des exigences en rapport avec l'accusation , une de mes exigences immédiates, était que les jeunes ne rencontrent aucune difficulté afin de se rendre dans les églises. Onm'a donné cette permission et dans mes premières ordonnances pour l'évacuation à la campagne des nfants, cela était clairement exprimé, et les chefs des jeunes dans ce secteur le confirmerant.

Q. - Cette évacuation des enfants à la campagne était un travail partifulièrement important ?

H0574 – 0087

R. - C'était le travail d'organisation le plus difficile et du point de vue psychologique le plus dur que j'ai exécuté. J'ai envoyé des millions d'hommes hors de leurs villes; j'ai assuré leur ravitaillement, leur éducation, les visites médicales, et ainsi de suite. Evidemment, surtout les premières années ce travail était particulièrement dure, mais par la suite mes collaborateurs pouvaient me remplacer.

Q.- Est-ce que par la suite vous vous êtes efforcé dans vos rapports avec Hitler de lui parler de vos succès et de vos doutes ? Combien de temps pendant toutes les années de guerre avez-vojs rencontré Hitler afin de discuter avec lui de ces questions ?

R. - Monsieur le Défenseur, je dois vous corriger. Je ne me suis jamais efforcé de faire des rapports à Hitler au sujet de mes succès, mais seulement au sujet de mes doutes, de mes soucis. Au sujet de toute cette évacuation d'enfants je ne lui ai fait que deux rapports. La lère fois, en 1940 après avoir créé la chose, la seconde fois en 1941 lorsque l'évacuation a pris de grandes proportions.

Au sujet de Vienne, j'ai fait des rapports dans de très rares occasions et en 1943 avec la rupture des différentes branches, elles devinrent de plus en plus rares.

Q. - Alors, durant votre séjour à Vienne vous devinrent le Président de l'Association des Bibliophiles ?

R.- C'est un service honorifique.

Q. - Le document n° 1 du Livre de Document de Von Schirach se rapporte à la réunion des Bibliophiles. Je la remets comme preuve. C'est une déclaration sous fois du serment d'un ancien anti-faschiste ,membre de l'Association qui donne des renseignements précieux sur la personnalité de l'accusé Von Schirach.

H0574-0088

L.C. 1 3
25 mai 1946
16 à 17 h.

A part cela, M. Von Schirach, je crois que vous étiez président de la société du Sud-Est de l'Europe ? est-ce exact ?

R. - Oui.

Q. - Quelle était la tâche en peu de mots de cette association ?

R.- Il s'agissait d'entretenir des relations économiques et ~~xxxxxx~~ commerciales avec les Sudètes. Ces fonctions consistaient principalement dans les recherches et dans la représentation.

Q. - Témoin, quel était le point capital de votre activité à Vienne ?

R. - Le point capital de cette activité se trouvait dans le travail social et culturel , comme je l'ai expliqué tout à l'heure.

Q. Travail et culturel ?

R. - Oui, ce sont les deux points caractérisant toute ma vie politique.

Q.- J'en viens maintenant au reproche que le Ministère Public a formulé contre vous pour votre période viennoise; entre autre, vous êtes accusé d'avoir participé au programme des travailleurs esclaves. Voulez-vous en parler et voir l'ordonnance n° 1 du plénipotentiaire à la main d'oeuvre en date du 6 avril1942 . Je crois que c'est le document 3352-PS, s'il vous plait ?

R. -Puis-je revenir en arrière avec le décret dans lequel lesGauleiters devenaient des plénipotentiaires pour le travail sous les ordres du planipotentiaire général.

H0574 – 0089

L.C. 14
25 mai 1946
16 à 17 h.

Du point de vue matériel cette ordonnance ne contient pas plus que les Gauleiters ne pouvaient l'exprimer, des désirs vis à vis des services compétents de la main d'oeuvre, mais on les rend responsable. Je ne sais pas si c'est par cette ordonnance ou par une autre de la surveillance du Ravitaillement, du logemebt,des ouvriers, des travailleurs étrangers.

Ce ravitaillement et logement des ouvriers étrangers dans mon groupe, et je crois également dans les autres Gaus du Reich, étaient entre les mains du Front du Travail de l'Allemagne. Le commandant du Front du Travail de Vienne très suvent m'a parlé de la situation des ouvriers allemands et étrangers du Gau. Lors de visites à des entreprises il m'a accompégné, et par mes observations personnelles je puis décrire la vie des ouvriers étrangers à Vienne pour autant que je l'ai vue.

Je me souviens parfaitement par exemple exactement de la visite d'une grande fabrique de savon où je vis des baraquements d'habitation dans lesquels des Russes et des Français habitaient. Ils y étaient mieux logés que quelques familles ~~danoises~~ viennoises de 6 ou 8 têtes. Je trouvais dans :l'appartement habituel, chambre, grande cuisine , cabinets.

Je me souviens d'une autre visite où j'ai vu une habitation d'ouvriers russes; c'était propre, bien en ordre. Chez les femmes russes qui s'y trouvaient j'ai constaté qu'elles étaient bien nourries, et notamment contentes.

De ma connaissance et de celle de mes collaborateurs, je sais au sujet des traitements des domestiques russes qu'ils étaient particulièrement bien traités, et je dois faire une réflexion générale au sujet de l'accueil des étrangers comme ouvriers à Vienne.Depuis des siècles des

H0574 - 0090

étrangers travaillent à Vienne. Ce n'est ^as un problème du tout d'envoyer des ouvriers du sud ouest n'est pas du tout un problème. On se rend qussi volontiers à Vienne qu'à Paris. Beaucoup de Français et de Françaises sont venus travailler; je leur ai parlé. Ils habitaient comme sous-locataires en ville comme n'importe quelle autre personne; dans les rues de Vienne, on vlyait des travailleurs étrangers se promener; on les voyait au Prater. Leurs moments de liberté n'étaient pas autrement employés que ceux des ouvriers allemands.

Pendant mon séjour à Vienne, j'ai construit plus de mess d'entreprises, de cuisines d'entreprises, que* dans n'importe quel autre Gau du Reich. Le ravitaillelent de ces cuisines, était le même pour les étrangers que pour les indigènes.

Quant au traitement par lapopulation, je ne puis dire qu'une chose : c'était le traitement d'une population qui depuis des siècles est habituée à cohabiter avec des étrangers,; ce traitement des ouvriers étrangers était très convenable. On ne m'a pas fait de rapports signalant des difficultés particulières. Cà et là on a pu me dire que quelque chose ne fonctionnait pas convenablement. C'était le leader qui devait me faire ce rapport. Directement par téléphone de mon bureau, j'ai donné des instructions au service du Ravitaillement ou à un service de contingentement quelconque pour des cuisines, du chauffage, etc... en tous les cas, je me suis efforcé en 1924 ou 48 heures, de faire cesser toutes plaintes .

A ce propos je désire vous donner mon impression sur le service du ravitaillement en général. Je ne suis pas responsable d'avoir amener ces ouvriers et cette main d'ouevre. Je me puis dire seulement que j'ai suivi les instructions du plénipotentiaire général, l'accusé Sauckel. J'ai toujours en conformité avec ces instructons demandé un traite-

H0574-0091

ment, propre et juste pour les ouvriers qui nous étaient confiés. Sauckel a inondé ses services de ces instructions. J'ai cru de mon devoir de l'exprimer ici.

Q.- Témoin, ces ouvriers étrangers qui se trouvaient dans l'arrondissement de Vienne et pour lesquels vous ne vous croyez pas responsable, est-ce qu'ils étaient employés dans les usines d'armement ou dans quelle genre d'entreprise ?

R. - Une grande partie d'eux étaient occupés dans l'agriculture ; une autre dans l'industrie. Je ne sais pas si c'est directement dans l'industrie d'armement. ; celle-ci ne m'était pas accessible , même pas en ma qualité de Gauleiter, car il y avait des fabrications de la guerre qui étaient tenues secrètes dans le Gouvernement du Reich.

Q. - Témoin, enliaison avec le chapitre travail obligatoire on a lu une lettre, document 3803-PS écrite à la main par ~~le capitaine~~ Kaltenbrunner a dressée à Blaschke qui était, je crois, maire de Vienne. C'est une lettre du 30 juin 1944. Dans cette lettre Kaltenbrunner informe Blaschke qu'il aurait ordonné d'envoyer des transports d'évacuation. Il s'agissai comme dit la lettre"de 4 transports de 12.000 juifs, qui viendraie dans peu de jours". Voici pour le conten u de la lettre.

Tout le reste, sauf la fin n'est pasimportant, la fin où il est dit :" Détails ultérieurs : doivent être discutés avec le service de la Gestapo de Vienne". SS Sturmbannfuehrer Hebner, et SS Sturmabannfuehrer Kumei, du commandement spécial hongrois, et qui se trouve actuellement à Vienne" Voici pour la citation.

~~Etiez-vous en rapport avec~~
Aviez-vous quelque chose à faire avec ceci et si oui, ~~qui~~ pourquoi ? comment ?

R. - Je connaissais la correspondance entre le

H0574 - 0092

co-accusé Kaltenbrunner et le mairede Vienne, mais j'ignore cette correspondance. A mon avis, le Camp de Strasshof ne se trouve pas sur le Gao de Vienne; il se trouve dans un autre Gau. La dénomination :"Vienne, Strasshof", est, à mon avis, une faute.

Q. - Avez-vous eu connaissance à cette époque de l'affaire ou ici, par la procèdure.?

R. - Cette affaire, je l'ai connue à l'audience. mais je me souviens qu'en rapport avec l'établissement du Mur du Sud-Ouest, mention a été faite de l'emploi du travail des Juifs. Cette défense, cependant, ne se trouvait pas sur le territoire du Gau de Vienne. Ce n'était pas moi qui était chargé de cette construction, mais le Gauleiter Jui, ou l'organisation Tod. C'est donc l'organisation Todt qui en a été chargée et dans l'autre partie de la frontière, c'était le gauleiter Ueberreiter, et ses spécialistes qui s'ensont chargé.

Q. -Je résume votre indication; en ce sens que vous n'aviez rien à voir à ces affaires,il s'agissait de choses ne/se passant pas du tout sur le territoire de votre Gau.

R.- Je ne puis m'imaginer quel rapport devait exister pour le Gau de Vienne. Si le maire désirait reprendre quelques travailleurs pour des tâches spéciales à Vienne ou autre chose, je ne puis le dire, je ne connais pas ces évènements.

Q. - A ce même propos, témoin, il y a un autre document qui a été produit 1948-PS. C''st une note du 7 novembre 1940. C'est la date à laquelle vous avez été Gauleiter pour Vienne pendant 7 mcis, et cela concerne le travail des juifs. Cette note a été écrite sur un papier à en-tête du Reich Gouverneur à Vienne et apparemment la référence dont il s'agit est écrite par un auteur qui s'appelle le Dr Foscher ? Vous qui étiez Reich Gouverneur, qu'aviez-vous à voir dans cette affaire,qu'en savez-vous ?

H0574 – 0093

L.C. 17
23 mai 1946
16 à 17 h.

R.- Tout d'abord le Dr Foscher ne m'est pas connu personnellement. Je ne veux pas nier la possibilité qu'il ait pu m'être présenté une fois, mais je ne m'en souviens pas. En tout cas il n'a pas fait un ~~travail d'expert~~ collaborateur dans mon Office mais je suppose qu'il a été un collaborateur puisque son nom apparait en rapport avec un autre document. Il doit être le collaborateur personnel du Président du Gouvernement. La note démontre que ce fonctionnaire pouvait écrire sur mon papier à lettre qu'il y était autorisé. Je crois qu'à Vienne quelques milliers de personnes étaient autorisées d'après l'usage de l'administration allemande à user de ce droit.

Dans cette note il parle d'un entretien téléphonique avec la Gestapo. Il en découle que le Heydrich (RSHA) décidait du sort des juifs par des instructions données à la Gestapo. Le Président du Gouvernement désirait avoir des détails. Je ne crois pas qu'on puisse en déduire que j'étais informé des cruautés de la Gestapo comme l'accusation voudrait le faire croire. Il est même douteux qu'à cette époque je me trouvais à Vienne. Je vous indique mes autres tâches décrites tout à l'heure.

Enprincipe je voudrais dire que la variété de mes travaux m'avait obligé à créer un organe central l'Office Central du Reich Laeder.

Q.- Voulez-vous dire pour conclure cette journée combien de fonctionnaires ~~dirigeaient~~ vous dirigiez à Vienne, environ ?

R. - Approximativement 5000.

DR SAUTER. - Dois-je continuer, M. le Président ?

LE PRESIDENT. - Il est 5 heures...

- Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 24 mai 1946 à 10 heures-